Quatre-vingt-huitième année. — N° 146. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 24 Juin 1956

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 5782).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 juin 1956 portant nomination d'un magistrat (p. 5784).

Arrêté du 22 juin 1956 relatif à l'emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes (p. 5784).

Arrêté portant désignation d'un membre de la commission d'examen pour l'inscription comme premier clerc de notaire (cour d'appel d'Alger) (p. 5784).

Arrêté portant acceptation de démission (greffiers) (p. 5784).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêtés portant nomination et rétablissement de situation administrative (administration centrale) (p. 5786).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 19 et 22 juin 1956 portant nomination et régularisation de la situation administrative de sous-préfets (p. 5784).

Décret du 20 juin 1956 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste (p. 5785).

Décret du 20 juin 1956 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste et abrogeant le titre d'existence légale d'une communauté (p. 5785).

Décrets du 20 juin 1956 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique (p. 5785).

Décret du 20 juin 1956 révoquant un maire adjoint de ses fonctions (p. 5785).

(1 f.)

Décret portant changement de nom de la commune de Branoux (Gard) (rectificatif) (p. 5785).

Arrêté du 31 mai 1956 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de gardiens de la paix (p. 5785).

Arrêté du 18 juin 1956 approuvant une délibération d'un conseil municipal conférant le titre de citoyen d'honneur (p. 5785).

Arrêté du 21 juin 1956 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un ouvrier professionnel de troisième catégorie à l'administration centrale du ministère de l'intérieur (p. 5785).

Arrêtés portant réintégration et admission à la retraite (administrateurs des services civils d'Algérie et administration centrale) (p. 5785).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 23 juin 1956 portant promotions et mise « hors cadres » d'officiers généraux (armée de terre, active et réserve) (p. 5786).

Décrets des 20 et 23 juin 1956 portant élévations à la dignité de grand officier, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5787).

Décision portant nomination de sous-officiers des troupes coloniales (p. 5793).

Liste des candidats admis à prendre part au concours d'entrée à l'école des officiers d'administration de la marine (p. 5794).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Tableaux d'avancement des administrateurs civils et *arrêtés* portant promotions (administration centrale des affaires économiques) (p. 5794).

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et à la 2e classe des administrateurs civils détachés auprès du haut commissariat de France au Maroc et *arrêté* portant promotions (p. 5795).

Industrie et commerce.

Décret du 22 juin 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5795).

Arrêté du 15 juin 1956 modifiant l'arrondissement minéralogique de Paris-I (sous-arrondissement de Versailles) (p. 5795).

Arrêté portant mise en disponibilité (mines) (p. 5795).

Agriculture.

Arrêté du 20 juin 1956 relatif à la péréquation des frais de transport dans le cas de farines exportées sur l'étranger (p. 5795).

Arrêté portant nomination (régisseurs d'avances) (p. 5795).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 21 juin 1956 fixant la liste des départements où sera organisé le concours d'entrée aux écoles normales (première année) et le nombre des places mises à ce concours (p. 5796).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours 1956 pour le recrutement d'inspecteurs de 3e classe de la France d'outre-mer (p. 5796).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Santé publique et population.

Décret du 23 juin 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5796).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 23 juin 1956 portant nomination du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (p. 5796).

Naturalisations, réintégrations et rectificatifs (p. 5797).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5806).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination d'une commission d'enquête. — Convocations de commissions (p. 5808).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 5809).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 5810).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour l'emploi de chargé de cours d'anatomie et de chargé de cours de physique et physique médicale aux écoles annexes de médecine et pharmacie navales (p. 5810).

Ministère des affaires économiques et financières.

Statistique mensuelle des vins (mai 1956) (rectificatif) (p. 5810).

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de saindoux français à destination de la République fédérale d'Allemagne (p. 5810).

Avis de concours pour le recrutement de directeurs départementaux des services vétérinaires (p. 5810).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Villefranche-sur-Saône (Rhône) (p. 5810).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur à temps partiel du bureau municipal d'hygiène à Versailles (Seine-et-Oise) (p. 5810).

Annonces (p. 5811).

LOIS

LOI n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

Dispositions relatives aux réformes des institutions, des structures administratives, de l'organisation économique et sociale.

Art. 1er. — Sans préjuger la réforme attendue du titre VIII de la Constitution, afin d'associer plus étroitement les populations d'outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres, des mesures de décentralisation et de déconcentration administratives interviendront dans le cadre des territoires, groupes de territoires et des services centraux relevant du ministère de la France d'outre-mer.

A cet effet, des décrets pris dans les formes prévues par l'article 6 de la loi n° 48-1208 du 17 août 1948 sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et, éventuellement, des ministres intéressés, pourront :

1° Modifier le rôle et les pouvoirs d'administration et de gestion des gouvernements généraux en vue de les transformer en organismes de coordination ainsi que modifier la composition et les attributions des grands conseils et de l'assemblée représentative de Madagascar ;

2° Instituer dans tous les territoires des conseils de gouvernement et, en sus, à Madagascar, des conseils provinciaux chargés notamment de l'administration des services territoriaux ;

3° Doter d'un pouvoir délibérant élargi, notamment pour l'organisation et la gestion des services territoriaux, les assemblées de territoires, l'assemblée représentative et les assemblées provinciales de Madagascar ; pour l'exercice de leurs attributions qui seront définies dans les décrets à intervenir et lorsque les décrets pris en vertu du présent article les y autoriseront, les assemblées pourront abroger ou modifier tout texte réglementaire régissant les matières entrant dans lesdites attributions ;

4° Déterminer les conditions d'institution et de fonctionnement, ainsi que les attributions des conseils de circonscriptions administratives et de collectivités rurales et les modalités d'octroi de la personnalité morale à ces circonscriptions, sans que cela puisse faire obstacle à la création de nouvelles municipalités.

Loi n° 56-619. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 893) ;
Avis de l'Assemblée de l'Union française du 13 mars 1956 après un rapport de M. Béline, au nom de la commission de politique générale ;
Rapport de M. Alduy, au nom de la commission des territoires d'outre-mer (n° 1242) ;
Avis de la commission du suffrage universel (n° 1271) ;
Discussion les 20, 21 et 22 mars 1956 ;
Adoption le 22 mars 1956.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 402, S. O. 1955-1956) ;
Rapport de M. Razac, au nom de la commission de la France d'outre-mer (n° 405, S. O. 1955-1956) ;
Discussion les 7, 8 et 12 juin 1956 ;
Adoption le 12 juin 1956.

Assemblée nationale :

Proposition de loi modifiée par le Conseil de la République (n° 2155) ;
Rapport de M. Alduy, au nom de la commission des territoires d'outre-mer (n° 2232) ;
Discussion et adoption le 19 juin 1956.

Les décrets pris en vertu du présent article pourront modifier, abroger, reprendre sous forme de règlements les dispositions législatives existantes.

Ils seront simultanément déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale et soumis à l'Assemblée de l'Union française qui aura quinze jours pour émettre son avis.

L'Assemblée nationale devra se prononcer sur leur adoption, leur rejet ou leur modification dans un délai de deux mois et en faire la transmission au Conseil de la République. Celui-ci disposera alors d'un délai de trente jours pour se prononcer.

L'examen des décrets devra être achevé par le Parlement dans un délai de quatre mois à compter de leur dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale.

L'absence de décision de l'une ou l'autre assemblée vaudra adoption ou reprise du texte gouvernemental.

A l'expiration de ce délai, les décrets entreront en vigueur s'ils n'ont pas été modifiés ou rejetés par le Parlement ou tels que le Parlement les aura adoptés.

Art. 2. — Les assemblées de groupes de territoires ou de territoires, les assemblées représentatives et, éventuellement, les assemblées provinciales de Madagascar pourront décider que les infractions à la réglementation résultant de leurs délibérations, si elles ne sont pas déjà sanctionnées de peines plus élevées prévues par la législation en vigueur, seront passibles d'une peine d'emprisonnement n'excédant pas trois mois et d'une peine d'amende de 200.000 F métropolitains au maximum ou de l'une de ces deux peines seulement, suivant une échelle fixée, pour chaque catégorie d'infractions, par le chef de groupe de territoires, le chef de territoire ou le chef de province, sur proposition de l'assemblée.

Art. 3. — Le Gouvernement pourra, par décret pris en conseil des ministres sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et, éventuellement, des ministres intéressés et après avis du conseil d'Etat, procéder à une réforme des services publics dans les territoires d'outre-mer tendant à la définition, d'une part, des services d'Etat chargés de la gestion des intérêts de l'Etat et, d'autre part, des services territoriaux chargés de la gestion des intérêts des territoires, ainsi qu'à la répartition des attributions entre ces services. Cette réforme aura pour but:

D'une part, de faciliter l'accès des fonctionnaires d'origine locale à tous les échelons de la hiérarchie;

D'autre part, d'instituer une réglementation autonome de la fonction publique outre-mer en ce qui concerne les services territoriaux.

A cette fin, il fixera les conditions de création de cadres territoriaux et de détermination de leurs statuts et de leurs modes de rémunération, notamment des soldes de base, tout en assurant aux fonctionnaires et aux agents sous statut des régies ferroviaires actuellement en service le maintien de leurs droits acquis notamment en ce qui concerne les rémunérations, les avantages sociaux, les régimes de pensions, le déroulement normal de la carrière.

En application des alinéas précédents, et sans qu'il puisse être porté atteinte aux dispositions qu'ils prévoient, le statut général des agents des services territoriaux est déterminé par arrêté du chef de territoire en conseil de Gouvernement, sur délibération de l'assemblée territoriale.

Les statuts particuliers des différents cadres d'agents de ces services, les modalités et taux de leur rémunération, le régime des congés et avantages sociaux sont déterminés par arrêté du chef de territoire en conseil de Gouvernement après avis de l'assemblée territoriale, sans qu'il puisse être porté atteinte aux droits des fonctionnaires qui viendraient à être intégrés.

Art. 4. — Le Gouvernement pourra, dans les formes prévues à l'article 3 ci-dessus et sans qu'il puisse être porté atteinte à la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 et aux dispositions législatives qui s'y réfèrent, prendre toutes mesures tendant à élever le niveau de vie dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, à y favoriser le développement économique et le progrès social et à faciliter la coopération économique et financière entre la métropole et ces territoires, notamment:

Par la généralisation et la normalisation de l'enseignement;

Par l'organisation et le soutien des productions nécessaires à l'équilibre économique des territoires et aux besoins de la zone franc;

Par la mise en place des formes modernes de développement rural et l'établissement d'un plan cadastral respectant les droits coutumiers des autochtones;

Par l'organisation et la mise en œuvre de l'état civil;

Par l'organisation de structures appropriées dans le domaine du crédit et de l'épargne;

Par toute modification en matière de législation et de réglementation financières propre à favoriser les investissements privés outre-mer, sans qu'il soit porté atteinte aux prérogatives des assemblées territoriales;

Par toutes mesures propres à assurer les réalisations sociales.

Le Gouvernement devra prendre toutes dispositions utiles en vue d'assurer de façon permanente et au niveau de la présidence du conseil la coordination des mesures économiques et financières intéressant l'ensemble métropole—outre-mer.

Art. 5. — Les décrets prévus aux articles 3 et 4 pourront modifier ou abroger les dispositions législatives, à l'exception de celles concernant l'organisation et la protection du travail, ou étendre aux territoires tout ou partie des dispositions législatives en vigueur dans la métropole. Ces décrets entreront en vigueur dès leur publication au *Journal officiel* de la République française, mais ils ne deviendront définitifs qu'après l'accomplissement des formalités de procédure et de délais prévues à l'article 1er.

Art. 6. — Les décrets pris en application du titre Ier de la présente loi pourront prévoir, soit les peines édictées par les lois antérieures relatives aux mêmes matières sans que puissent être modifiés la qualification des infractions relevées, la nature et le quantum des peines applicables, soit les peines prévues par l'article 471, 15°, du code pénal, soit une peine d'emprisonnement n'excédant pas trois mois et une amende de 200.000 F métropolitains au maximum ou l'une de ces deux peines seulement.

Art. 7. — Les pouvoirs conférés au Gouvernement par les articles 1er, 3, 4 et 5 de la présente loi prendront fin le 1er mars 1957.

TITRE II

Dispositions relatives aux territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun.

Art. 8. — Le Gouvernement est autorisé à définir par décret en conseil des ministres, après avis de l'assemblée territoriale et du conseil d'Etat, un statut pour le Togo. Ce statut devra répondre aux objectifs définis par l'accord de tutelle ainsi qu'aux principes posés par le préambule de la Constitution française. Il précisera la répartition des compétences et des charges financières entre l'Etat et le territoire, les pouvoirs de l'assemblée locale, de l'exécutif local et des membres de ce dernier, ainsi que les droits et libertés garantis aux Togolais.

Un référendum qui sera effectué sur la base du suffrage universel et au scrutin secret, dont la date et les modalités seront fixées en temps opportun par décret en conseil des ministres après accord de l'assemblée territoriale, devra permettre aux populations de choisir entre le statut visé à l'alinéa précédent et le maintien du régime de tutelle prévu par l'accord du 13 décembre 1946.

Le statut entrera provisoirement en vigueur immédiatement après sa publication au *Journal officiel* du Togo. Sous réserve de l'intervention de l'acte international mettant fin au régime de tutelle, il deviendra définitif si les résultats de la consultation prévue à l'alinéa précédent lui sont favorables.

Tant que le statut gardera un caractère provisoire, une tutelle d'opportunité définie par des dispositions transitoires du statut s'exercera sur les pouvoirs des autorités locales.

Art. 9. — Compte tenu des accords de tutelle, le Gouvernement pourra, par décrets pris après avis de l'assemblée territoriale et de l'Assemblée de l'Union française, procéder pour le Cameroun à des réformes institutionnelles ainsi qu'à des créations de provinces, d'assemblées de provinces et de conseils provinciaux.

Ces décrets entreront en vigueur à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de leur présentation au Parlement.

TITRE III

Dispositions relatives à l'institution du suffrage universel et du collège unique.

Art. 10. — Dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les élections à l'Assemblée nationale, aux assemblées territoriales, aux assemblées provinciales de Madagascar, aux conseils de circonscription et aux assemblées municipales ont lieu au suffrage universel des citoyens des deux sexes, quel que soit leur statut, âgés de vingt et un ans accomplis, régulièrement inscrits sur les listes électorales et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Les peines entraînant la non-inscription sur les listes électorales sont celles fixées par les lois en vigueur dans la métropole.

Art. 11. — Les modes de scrutin aux élections visées à l'article 10 ne pourront être modifiés que par la loi, les élections aux conseils de circonscription et aux assemblées municipales organisées par l'article 53 de la loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 étant exceptées.

Art. 12. — L'élection des membres de l'Assemblée nationale, des membres du Conseil de la République, des membres des assemblées territoriales, des membres de l'assemblée représentative et des assemblées provinciales de Madagascar, des conseils de circonscription, ainsi que des membres des assemblées municipales des communes de plein exercice et de moyen exercice et des communes mixtes a lieu au collège unique.

TITRE IV

Dispositions diverses et transitoires relatives à l'institution du suffrage universel et du collège unique.

Art. 13. — Dans le territoire de la Côte française des Somalis où le renouvellement du conseil représentatif n'est pas prévu en mars 1957 par la législation et la réglementation en vigueur, les élections à ce conseil auront lieu au plus tard le 1er mai 1957.

Art. 14. — A titre transitoire, jusqu'au prochain renouvellement de l'Assemblée nationale, des assemblées territoriales et des assemblées provinciales de Madagascar, ainsi que des assemblées municipales visées à l'article 12, lorsque les électeurs et électrices étaient groupés dans deux collèges, en cas de vacance d'un siège par décès ou démission ou pour toute autre cause, il est pourvu à la vacance au suffrage universel par le collège électoral auquel ce siège était attribué.

A titre transitoire, jusqu'au prochain renouvellement des assemblées territoriales et provinciales dans les territoires où les membres du Conseil de la République sont élus par un double collège électoral, en cas de vacance d'un siège par décès, démission ou pour toute autre cause, il est pourvu à la vacance par le collège électoral auquel ce siège était attribué.

Art. 15. — Un règlement d'administration publique organisera, s'il est nécessaire, une revision extraordinaire des listes électorales, dont il aménagera les délais.

Art. 16. — Sont abrogées toutes dispositions contraires aux titres III et IV de la présente loi, et notamment l'article 3, modifié, de la loi n° 51-586 du 23 mai 1951 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre délégué à la présidence du conseil,
FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 juin 1956 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 13 juin 1956, M. Bordelais, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Casablanca, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Meknès, en remplacement de M. de Schaecken, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Chartres.

Emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 2 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 5 mars 1955 agréant certains appareils de reproduction,

Arrête:

Art. 1er. — M. Godeau, greffier en chef du tribunal de première instance de Morlaix, et M. Le Rumeur, greffier en chef du tribunal de première instance de Quimper, sont autorisés à utiliser l'appareil Copelio, fabriqué par la Société Tireplan, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 2. — M. Paillard, greffier en chef du tribunal de première instance de Grenoble, est autorisé à utiliser l'appareil Antara II, fabriqué par la société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 3. — Tous les documents remis à MM. Godeau, Le Rumeur ou Paillard par des auxiliaires de justice et destinés à être reproduits doivent être établis sur des papiers et suivant un mode de présentation tels qu'ils puissent être copiés en utilisant l'appareil autorisé.

Fait à Paris, le 22 juin 1956.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Commission d'examen pour l'inscription comme premier clerc de notaire (cour d'appel d'Alger).

Par arrêté du 20 juin 1956, M. Benkemoun, notaire à Constantine, est désigné comme membre de la commission d'examen pour l'inscription comme premier clerc de notaire dans le ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Valleron.

Greffiers.

Par arrêté du 18 juin 1956, la démission de M. Renard (Clément-Séraphin-Aimé), greffier des justices de paix des cantons Sud et Centre de Tours (Indre-et-Loire), est acceptée.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 19 juin 1956 portant régularisation de la situation administrative d'un sous-préfet.

Par décret du 19 juin 1956, M. Beard du Dezert (Olivier), sous-préfet hors classe, a été placé dans la position de disponibilité avec traitement pour la période du 1er février 1949 au 21 mai 1950 et replacé en position d'activité à compter du 22 mai 1950 pour être mis à la disposition de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Décret du 22 juin 1956 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 22 juin 1956, M. Touzet (Serge), administrateur civil de 1re classe, est nommé sous-préfet hors classe, en mission à l'administration centrale, pour exercer les fonctions de directeur du cabinet du directeur général de la sûreté nationale.

Décret du 20 juin 1956 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste.

Par décret en date du 20 juin 1956, l'établissement des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, existant à Saint-Denis (Réunion), est légalement reconnu.

Décret du 20 juin 1956 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste et abrogeant le titre d'existence légale d'une communauté.

Par décret en date du 20 juin 1956, l'établissement des sœurs de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur d'Angers, existant à Lyon, 69, rue des Macchabées, dit Refuge Saint-Michel, est légalement reconnu et est abrogé le décret du 20 janvier 1811 ayant autorisé la communauté des sœurs de Notre-Dame-de-Charité du Refuge, dites de Saint-Michel, à Lyon.

Décrets du 20 juin 1956 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique.

Par décret en date du 20 juin 1956, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Ligue maritime et coloniale française, dont le siège est à Paris et qui s'intitulera désormais Ligue maritime et d'outre-mer.

Par décret en date du 20 juin 1956, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Comité national des unions chrétiennes de jeunes gens de France, dont le siège est à Paris.

Décret du 20 juin 1956 révoquant un maire adjoint de ses fonctions.

Par décret en date du 20 juin 1956, M. Chimbaud (Jules) a été révoqué de ses fonctions d'adjoint au maire de la commune de Fontenay-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Décret portant changement de nom de la commune de Branoux (Gard).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mai 1956: page 4211, 2e colonne (dernière ligne), au lieu de: « portera désormais le nom de Branoux-les-Taillades », lire: « portera désormais le nom de Branoux-Les Taillades ».

Ouverture d'un concours pour le recrutement de gardiens de la paix.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 53-1141 du 24 novembre 1953;
Vu le décret n° 55-754 du 25 mai 1955;
Vu l'arrêté du 24 juillet 1954 fixant le programme et les modalités du concours pour le recrutement de gardiens de la paix;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours pour le recrutement de 900 gardiens de la paix de la sûreté nationale est ouvert.

Art. 2. — La date limite des inscriptions est fixée au 25 juin 1956.

Art. 3. — Les épreuves du concours se dérouleront le 5 juillet 1956.

Art. 4. — Le ministre résidant en Algérie et le directeur général de la sûreté nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mai 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur général de la sûreté nationale,
JEAN MAIREY.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Approbation d'une délibération d'un conseil municipal conférant le titre de citoyen d'honneur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 18 juin 1956, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Sainte-Maxime-sur-Mer (Var) conférant le titre de citoyen d'honneur de cette commune au prince Bertil de Suède.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'un ouvrier professionnel de troisième catégorie à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation, dans les administrations centrales et dans les administrations assimilées, de cadres d'ouvriers professionnels titulaires et à la fixation du statut de ces fonctionnaires;
Vu le décret n° 52-544 du 16 mai 1952 tendant à l'application, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, des dispositions du décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'ouvriers professionnels titulaires;
Vu les arrêtés du 18 septembre 1950 modifiés portant définition et classement des spécialités d'ouvriers professionnels des administrations centrales et fixant le règlement et le programme des épreuves des concours afférents à ces spécialités;
Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du deuxième semestre 1956, l'ouverture, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, d'un concours pour le recrutement d'un ouvrier professionnel de troisième catégorie (lingère).

Art. 2. — Ce concours sera organisé dans les conditions prévues par le décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 susvisé.

Art. 3. — Le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du personnel et des affaires politiques,
J. TOMASI.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégtion:
Le sous-directeur de la fonction publique,
LETROU.

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté du ministre résidant en Algérie en date du 30 mai 1956, M. Lucchini (Séverin), administrateur des services civils d'Algérie de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1956.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 juin 1956, M. Bordessoule (André), administrateur civil de 2e classe, précédemment détaché auprès du ministre des affaires tunisiennes et marocaines, en vue d'exercer les fonctions de chargé de mission au Gouvernement tunisien, a été réintégré à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, à compter du 1er décembre 1955.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale.

Par arrêté du 1er juin 1956, sont annulés les arrêtés des 22 mars, 31 juillet et 1er août 1919 portant dégagement des cadres et admission à la retraite de M. Berard (Albert), administrateur de classe exceptionnelle.

M. Berard (Albert), administrateur de classe exceptionnelle, est maintenu en mission à l'administration centrale, à compter du 1er août 1919.

M. Berard (Albert), administrateur de classe exceptionnelle, est reclassé en qualité de conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1951, pour prendre rang dans la classe et dans l'échelon du 1er août 1916 (après M. Jacques Bil'ecocq).

M. Berard (Albert), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, est maintenu en mission à l'administration centrale.

M. Berard a droit aux rappels de traitement que comportent la réintégration et les reclassements prévus aux articles précédents.

Par arrêté du 2 juin 1956, M. Bonnave (Maurice), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, placé dans un emploi d'administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, est nommé sous-directeur (3e échelon), à compter du 10 mai 1956.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 23 juin 1956 portant mise « hors cadres » d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;
Vu l'article 34 de la loi du 30 décembre 1913 sur les pensions;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Si Kettani ben Hammou est placé dans la position « hors cadres en mission » et mis à la disposition de Sa Majesté le Sultan du Maroc.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Décrets du 23 juin 1956 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Gardet (Roger-Charles) est promu, dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de division, pour prendre rang du 1er juillet 1956.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Marion (Jean-Louis-Raoul) est promu, dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de division, pour prendre rang du 1er juillet 1956.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 23 juin 1956 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Massiet du Biest (Jacques-Louis-Marie) est promu, dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve), au grade de général de division, pour prendre rang du 1er juillet 1956.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 23 juin 1956 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers supérieurs dont les noms suivent sont promus, dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de brigade, pour prendre rang du 1er juillet 1956 :

TROUPES MÉTROPOLITAINES

M. le colonel d'artillerie Aillerel (Charles-Louis-Marcel).
M. le colonel d'infanterie Schumacher (Charles-Marcel).
M. le colonel de l'arme blindée et cavalerie Gardy (Paul-Marie-Philippe).
M. le colonel d'infanterie Berny (François-Henri).

TROUPES COLONIALES

M. le colonel d'artillerie Noblet (Robert-Albert-Auguste).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY,
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Décrets du 23 juin 1956 portant élévations à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juin 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 55-1062 du 6 août 1955 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels n'appartenant pas à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 juin 1956 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur le capitaine de vaisseau honoraire dont le nom suit :

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

A la dignité de grand officier.

Décoration sans traitement.

M. de Fourcauld (Alexandre-Jules-Louis), capitaine de vaisseau honoraire ; 45 ans de services dont 21 ans en activité de service. Cité. Commandeur du 5 octobre 1949.

Par décret du Président de la République en date du 23 juin 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 7 juin 1956 portant que les élévations faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont élevés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 30 juin 1956 (avec traitement) :

ACTIVE

A la dignité de grand officier.

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR, CADRE NAVIGANT

M. le général de corps aérien Vernoux (Raoul-Antoine) ; 34 ans 2 mois de services actifs, 29 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 12 ans 11 mois de campagnes, une citation, 5 ans 4 mois de majorations diverses. Commandeur de la Légion d'honneur du 30 juin 1952.

M. le général de division aérienne Meyer-Jardin (Eugène-Jean) ; 34 ans 2 mois de services actifs, 32 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 15 ans 2 mois de campagnes, 4 citations dont trois à l'ordre de l'armée, 10 ans 5 mois de majorations diverses. Commandeur de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948.

M. le général de brigade aérienne Fleurquin (Pierre-Albéric-Gabriel) ; 29 ans 1 mois de services actifs, 36 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans 7 mois de campagnes, 4 citations à l'ordre de l'armée, 4 ans 5 mois de majorations diverses. Commandeur de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951.

M. le colonel Ezanno (Yves-Paul-Emile) ; 19 ans 2 mois de services actifs, 14 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 9 ans 11 mois de campagnes, 10 citations dont 9 à l'ordre de l'armée, 1 blessure de guerre, 9 ans 9 mois de majorations diverses. Commandeur de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Décrets du 20 juin 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 20 juin 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 7 juin 1956, portant que les promotions faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 30 juin 1956 (avec traitement) :

ARMÉE ACTIVE

Au grade de commandeur.

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR (CADRE NAVIGANT)

M. le général de division aérienne de Buretel de Chassey (Georges-Marie-Auguste) ; 34 ans 2 mois de services actifs, 32 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 10 ans 7 mois de campagnes, deux citations, 9 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

M. le général de brigade aérienne de Buretel de Chassey (Xavier-Marie-Roger) ; 30 ans 2 mois de services actifs, 32 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans 8 mois de campagnes, une citation, 8 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

M. le général de brigade aérienne Saubestre (Vincent-Georges) ; 28 ans 2 mois de services actifs, 31 ans de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans 9 mois de campagnes, une citation à l'ordre de l'armée, 7 ans 5 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

M. le contrôleur général de 2e classe de l'air Villemin (Jean-Frédéric-Emile) ; 32 ans 2 mois de services actifs, 14 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 8 mois de campagnes, 6 ans 5 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Par décret du Président de la République en date du 20 juin 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 7 juin 1956, portant que les promotions faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 30 juin 1956 (avec traitement) :

ARMÉE ACTIVE

Au grade d'officier.

CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR

M. le général de brigade aérienne Allemand (Marcel-Antoine-Marie) ; 33 ans 8 mois de services actifs, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 9 ans 2 mois de campagnes, une blessure en service aérien commandé, 8 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

CORPS DES COMMISSAIRES DE L'AIR

M. le commissaire général Tanguy (Jean) ; 29 ans 7 mois de services actifs, 9 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans 3 mois de campagnes, une citation, 6 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949. Totalise 16 annuités depuis sa nomination au grade de chevalier.

CORPS DES INGÉNIEURS DE L'AIR

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Penin (Charles-Léo-Francis) ; 28 ans 3 mois de services actifs, 22 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 9 mois de campagnes, 11 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 décembre 1946.

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Decaix (Gérard-Paul) ; 28 ans 3 mois de services actifs, 18 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 9 mois de campagnes, 10 ans 7 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 mai 1947.

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Daum (Noël) ; 25 ans 3 mois de services actifs, 14 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 8 mois de campagnes, 10 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Desbruères (Auguste-Henri) ; 28 ans 3 mois de services actifs, 14 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 9 mois de campagnes, 11 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 juin 1946.

Par décret du Président de la République en date du 20 juin 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 juin 1956 portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 30 juin 1956 (avec traitement):

ARMÉE ACTIVE

Au grade d'officier.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

M. le contrôleur de 3e classe de l'air Le Goc (Michel-Jean-Louis), 13 ans 10 mois de services actifs, 8 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de campagnes, une blessure en service aérien commandé, deux citations, 10 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Par décret du Président de la République en date du 20 juin 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 juin 1956 portant que les nominations faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 30 juin 1956 (avec traitement):

ARMÉE ACTIVE

Au grade de chevalier.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

M. le contrôleur de 3e classe de l'air Delahodde (Jean-François-Firmin); 17 ans 3 mois de services actifs, 8 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 2 mois de campagnes, 2 ans de majorations diverses.

M. le contrôleur de 3e classe de l'air Roche (Pierre-Maurice); 17 ans 3 mois de services actifs, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 8 ans 2 mois de campagnes, une blessure en service aérien commandé, 2 ans de majorations diverses.

M. le contrôleur de 3e classe de l'air Briand (Jean); 16 ans 2 mois de services actifs, 1 an 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de campagnes, 2 ans de majorations diverses.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 7 juin 1956 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers désignés ci-après:

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

a) Cadre navigant.

Degurse (Louis-Marie), colonel; 29 ans de services, 14 campagnes, 30 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Housset (Marcel-Julien-Marie), colonel; 26 ans de services, 8 campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1949.

Araud (Albert-Georges-Noël), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 11 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 5 octobre 1918.

Martin (André), colonel; 24 ans de services, 9 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

b) Cadre sédentaire.

Mayadoux (Albert), commandant; 34 ans de services, 12 campagnes, 30 ans de bonifications pour services aériens commandés A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 24 juin 1940.

Henry (Edouard), colonel; 37 ans de services, 6 campagnes, 30 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers désignés ci-après:

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

a) Cadre navigant.

Welzel (Marie-Georges-Maurice), capitaine; *a*) totalise: 25 ans de services, 13 campagnes, 27 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 19 annuités.

Totelier (André-Pierre-Georges), capitaine; *a*) totalise: 24 ans de services, 9 campagnes, 32 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 21 annuités.

Bomo (Pierre-Antoine-Alexandre), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Barthelemy (Raymond), colonel; *a*) totalise: 26 ans de services, 8 compagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

Bertrand (Auguste-Marius), capitaine: *a*) totalise: 25 ans de services, 6 campagnes, 30 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Henry (Marc-Lucien), colonel; 27 ans de services, 9 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Malard (Auguste-Charles-Jean-Baptiste), capitaine: *a*) totalise: 24 ans de services, 6 campagnes, 31 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Nabonne (Jean-Léon-Louis), commandant; *a*) totalise: 25 ans de services, 5 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 21 annuités.

Oppeneau (Maurice-Albel), capitaine; *a*) totalise: 24 ans de services, 11 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 20 annuités.

Faur (Georges-Emile), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Riss (Joseph), commandant; 21 ans de services, 9 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Kerbrat (Jean-Yves-Maurice), capitaine; *a*) totalise: 25 ans de services, 15 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Ghestem (Jean-Marie-Louis-Joseph), lieutenant-colonel; *a*) totalise: 20 ans de services, 6 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 19 annuités.

Garat (Jean-Lucien), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 7 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Cambresy (Paul-Fernand), capitaine; 21 ans de services, 16 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Esehbach (Raymond-Jean-Joseph), lieutenant-colonel; *a*) totalise: 20 ans de services, 8 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Mauri (René-Pierre-Emile), commandant; *a*) totalise: 21 ans de services, 8 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Guillaume (Charles-André-Lucien), commandant: *a*) totalise: 21 ans de services, 6 campagnes, 27 ans de bonifications pour services aeriens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

Fredet (Guy-Léon-Gabriel), colonel; *a*) totalise: 25 ans de services, 7 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

Vie (Henri-Pierre-Alfred), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 25 février 1947.

Constant (Albert-Léon-Henri), commandant; *a*) totalise: 23 ans de services, 7 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

Lynch (Paul-Michel-Francis-Melville), capitaine; *a*) totalise: 20 ans de services, 13 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Voituriez (Bernard-Marie-Paul-André-Noël), lieutenant-colonel; *a*) totalise: 21 ans de services, 3 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 19 annuités.

Genin (André), capitaine; *a*) totalise: 21 ans de services, 7 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 15 annuités.

Pouzol (Louis-Augustin), capitaine; 21 ans de services, 6 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 11 avril 1947.

Gatel (André-Auguste), lieutenant-colonel; *a*) totalise: 21 ans de services, 12 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Michaud (Emile-Louis), commandant; *a*) totalise: 26 ans de services, 9 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 15 annuités.

Guittonneau (Pierre-Charles), colonel; *a*) totalise: 22 ans de services, 7 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 15 annuités.

Leclaire (Maurice), capitaine; *a*) totalise: 22 ans de services, 13 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 15 annuités.

Pras (Pierre-Eugène), commandant; *a*) totalise: 21 ans de services, 8 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Clerc (Jacques-Frédéric-Marie-Joseph), commandant; 20 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Fontaine (Georges-Emile-Henri), lieutenant-colonel; *a*) totalise: 20 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

Chaumien (Marcel-Robert), capitaine; *a*) totalise: 21 ans de services, 9 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Simon (Roger-Raymond), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 25 février 1947.

Eugène (Jacques-Maurice-Marcel), lieutenant-colonel; *a*) totalise: 20 ans de services, 8 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Gleize (Albert-Jean-Eugène), commandant; 20 ans de services, 11 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Martin (Georges), capitaine; *a*) totalise: 20 ans de services, 14 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 15 annuités.

Mercier (Georges-Alfred-Fernand), capitaine; 18 ans de services, 12 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Lutz (André-Clément-Lucien), commandant; 23 ans de services, 7 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1945.

Gouth (Michel-Alfred), capitaine; 18 ans de services, 6 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Delisle (André-Lucien), capitaine; *a*) totalise: 19 ans de services, 9 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1950; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Carret (Edmond-François), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Rouquette (René-Léon-Lucien), lieutenant-colonel; *a*) totalise: 21 ans de services, 7 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 20 annuités.

b) Cadre sédentaire.

Delaye (Olivier-Roland-Gabriel), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 17 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 27 mai 1947.

Dessaulx (Charles-Henri-Albert), capitaine; 30 ans de services, 21 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Perignon (Jean-Charles), capitaine; 31 ans de services, 14 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Bruyant (Gaston), capitaine; 30 ans de services, 12 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Capdevielle (Jean-Henri-Charles-Raoul), commandant; 29 ans de services, 14 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Gautrat (Emile), commandant; 29 ans de services, 4 campagnes, 33 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Charlier (Paul-Alphonse), capitaine; 28 ans de services, 9 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Cecille (Maurice-Jules-Arthur), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 6 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Dagas (Alexis), capitaine; 33 ans de services, 15 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Chenal (Paul-Hippolyte), commandant; 30 ans de services, 10 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Tolaguera (Emile-Gaston-Firmin), capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Chastel (Lucien-Jean-Eugène), commandant; 28 ans de services, 14 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Pradeau (Jean-Marie-Emile-Edouard), commandant; 30 ans de services, 11 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Charbonnier (Gabriel-Maurille-Adrien), capitaine; 32 ans de services, 1 campagne, 27 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Bouvard (Louis-Prosper), commandant; 27 ans de services, 13 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Peinnet (Charles-Emile), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 9 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Houseaux (Maurice-Aimable), commandant; 33 ans de services, 6 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé, chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1946.

Troquereau (Fabien-Pierre-Jacques-Christian), capitaine; 28 ans de services, 9 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Le Comte (Fernand-Etienne-Jules), commandant; 28 ans de services, 5 campagnes, 27 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Quemener (Roger-Maurice), capitaine; 29 ans de services, 4 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Pilate (Marcel-Eugène-Auguste), capitaine; 29 ans de services, 13 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Debout (Maurice), commandant; 32 ans de services, 15 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

De Solminihac (André-Marie), commandant; 28 ans de services, 9 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Renaut (Fernand-Charles), capitaine; 30 ans de services, 9 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

II. — Corps des officiers des bases de l'air

Videlaine (Paul-Victor), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 6 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Romary (Marcel-Joseph-Germain), colonel; 36 ans de services, 9 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Houis (Louis-Joseph-Marie), colonel; 35 ans de services, 12 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Germanaz (Lucien-Michel), commandant; 28 ans de services, 15 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 6 août 1947.

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

Benoit (Henri), capitaine; 31 ans de services, 18 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Cordaillat (André-Louis-René), commandant; 28 ans de services, 18 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Rancinan (Roger), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 18 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Pain (Jean-Louis), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 13 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Marchand (Pierre-Louis), colonel; 33 ans de services, 13 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Maillard (Marc-Gaston), colonel; *a*) totalise: 31 ans de services, 10 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 15 annuités.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

Mathieu (Raymond-Eugène), commandant; 30 ans de services, 9 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Noffray (Henri-Joseph), commandant; 36 ans de services, 21 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Perrier (Paul-Laurent), capitaine; 30 ans de services, 18 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

V. — Corps des commissaires de l'air

Jouet (Henri-Adolphe-Marie), commissaire-colonel; *a*) totalise: 31 ans de services, 16 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Paut (Louis-Jean), commissaire lieutenant-colonel: *a*) totalise: 30 ans de services, 12 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

VI. — Corps des ingénieurs militaires de l'air

Pascaud (Gabriel-Marie-Joseph), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 28 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

VII. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air

Boireau (Jean-Baptiste-Alfred), ingénieur militaire en chef des travaux de l'air; 37 ans de services, 1 campagne, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 7 juin 1956 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers de réserve servant en situation d'activité désignés ci-après:

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre sédentaire.

Corcalloto (André-Félix), commandant de réserve; 32 ans de services, 3 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946. Médaille militaire du 28 décembre 1934.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Poli (Laurin-Joseph-Maxime), commandant de réserve; 38 ans de services, 20 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947. Médaille militaire du 7 juillet 1932.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 7 juin 1956 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers et sous-officiers désignés ci-après:

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — Corps des officiers de l'air

a) Cadre navigant.

Quiriel (Maurice-Richard), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Graillot (Emile-Jean-Baptiste), lieutenant; 18 ans de services, 13 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaille militaire du 23 septembre 1947.

Lagoute (Robert-Jean), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Vidal (Félix-Paul-Jules), lieutenant; 17 ans de services, 9 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, A été blessé et cité. Médaille militaire du 31 décembre 1948.

Jacquemin (Edouard-Jules), lieutenant; 17 ans de services, 7 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaille militaire du 2 juillet 1945.

Antoni (Joseph), lieutenant; 17 ans de services, 7 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1950.

Pigeaud (Maurice-Lucien), commandant; 17 ans de services, 8 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Frangville (Léon), lieutenant; 18 ans de services, 12 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Chappellu (Georges-Elie-Emile-Maurice), lieutenant; 17 ans de services, 12 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Mourey (Marcel-Edouard), lieutenant; 16 ans de services, 12 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 21 septembre 1945.

Maugée (Charles-Louis-Hubert), commandant; 16 ans de services, 9 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Robert (Georges-Jean-Bernard), commandant; 16 ans de services, 9 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Vallée (Jacques-Pierre), lieutenant; 17 ans de services, 11 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1950.

Ledoux (Guy-Joseph-François), capitaine; 15 ans de services, 7 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Malvesy (Henri-Clément-Lucien-André), lieutenant; 18 ans de services, 12 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1949.

Lassouquere (Pierre-Jean-Louis), commandant; 15 ans de services, 9 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé.

Amand (André-Pierre-Henri), commandant; 16 ans de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Salin (Roland-Adolphe-Jean), commandant; 16 ans de services, 9 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Mignot (Emmanuel-Marie-Joseph), capitaine; 17 ans de services, 16 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé.

Grandperret (Jacques-Louis), commandant; 15 ans de services, 5 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Niel (Paul-Adrien), capitaine; 16 ans de services, 6 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chabrier (Pierre), commandant; 14 ans de services, 7 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Simon (Marcel-Hippolyte), commandant; 13 ans de services, 7 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Chollet (Georges-Albert-Théophile), capitaine; 13 ans de services, 11 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Malzieu (Marius-Louis-Paul), capitaine; 13 ans de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Fehner (Georges-Marcel-Marie-Victor), capitaine; 13 ans de services, 4 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Destefanis (Constant-Pierre), capitaine; 13 ans de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Valentin (Michel-Ernest), commandant; 18 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Laly (Roger-Albert-Auguste-Jean), commandant; 14 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

b) Cadre sédentaire.

Le Gars (Yves-François), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 25 mars 1943.

Rosecchi (Henri-Lucien-Jean), lieutenant; 19 ans de services, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Milhau (Edouard-Jacques-Marie), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Iriana (Manuel-Joseph-Raymond), commandant; 25 ans de services, 4 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Thiesson (Georges-Charles), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Perrin (Charles-Louis), commandant; 20 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Terrier (André-Robert-Louis-Augustin), capitaine; 20 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Irigoyen (René-Dominique), commandant; 19 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Rapine (Jean), commandant; 20 ans de services, 3 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fredouille (Robert), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

II. — Corps des officiers des bases de l'air

Petitpas (Roger-Eugène), lieutenant; 26 ans de services, 12 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Médaille militaire du 30 mars 1943.

Mouraret (Marcel-Jean), capitaine; 29 ans de services, 13 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dupuy (Jean-Paul), lieutenant; 24 ans de services, 10 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Chollez (Marcel-Emile-Louis), capitaine; 29 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chauvet (Raoul-Claudius), capitaine; 29 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Vallet (René), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lotte (Gilbert-Léon), capitaine; 27 ans de services, 12 campagnes.

Wermeister (Pierre-Lucien), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Charles (Georges-René), capitaine; 31 ans de services, 7 campagnes. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Baudin (Eugène-Georges-Joseph), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lamotte (André-Etienne), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Guillet (Jean-Abel), capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaille militaire du 20 juin 1940.

Gentric (Yves-Marie), capitaine; 25 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Ducaux (Henri-Georges), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Maginot (Henri-René), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Labat (Camille), capitaine; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Roumieux (Pierre-Elie), commandant; 19 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Duroussean (Jean-Raymond), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Barrau (Octave-Jean-Marie), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Michaely (Jacques-Jean-Georges), commandant; 22 ans de services, 11 campagnes.

Foche (René), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Antic (René-Jean), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes.

Tulout (Jean-Louis-Roger), capitaine; 24 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Descamps (André-Arthur), capitaine; 24 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Berthe (Félix-Gaston), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes.

Brun (Louis-Jean), commandant; 23 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de majorations diverses.

Rechou (André-Achille), capitaine; 19 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Coutinot (André-Abel), capitaine; 25 ans de services, 5 campagnes.

Seureau (Maurice-René-Joseph-Robert), capitaine; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Daspet (Louis), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes.

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

Picard (Roger-Auguste), lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Bouzige (Edgar-Louis), capitaine; 30 ans de services, 14 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Blanc (Félix-Paul-André), capitaine; 29 ans de services, 16 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Presles (André-Marie-Joseph), lieutenant; 29 ans de services, 8 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Metz (Georges-Philippe), lieutenant; 25 ans de services, 11 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Lambert (Louis-Henri), lieutenant; 23 ans de services, 15 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Huhn (Frédéric-Charles-Camille), lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Broyer (Jean-Marie-Michel), lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Stucker (Alfred-Gaston), lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Vales (Emile-Marcel), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Berriau (Auguste-Pierre-Louis), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Barillon (Jean-Louis-Jacques), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Morello (Gaspard), lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Niederkorn (Michel-Désiré), capitaine; 24 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Boulo (Guy-Paul-Jules), capitaine; 20 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cadel (Désir-Albert-Lucien), lieutenant; 22 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandes. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1950.

Rojon (Victor-Henri), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Davienne (Jean-Charles-Emile), capitaine; 29 ans de services, 9 campagnes. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

San-Juan (Adrien-Edouard), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Raud (Albert-Ferdinand-Maurice), commandant; 20 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Flament (Marceau-Louis-Roland), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Brissaud (René-Marcel-Joseph), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Poulain (Jacques-Frédéric-Alphonse), capitaine; 21 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Morinval (Michel-Zéphir-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Royer (Marcel-Charles), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Maubert (Marcel-Louis-Marie), commandant; 20 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Daumas (Ernest-Pierre), capitaine; 21 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gautreau (Paul-Joseph), lieutenant; 23 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Le Bars (Yves), capitaine; 20 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bailly (Charles-Marie-Edmond), capitaine; 24 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Marquier (André-Pierre), lieutenant; 27 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1948.

Coirault (Francis-Marius-René), commandant; 23 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lanza (Fernand-Albert-Louis), commandant; 16 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gouillon (Maurice-Alexandre), commandant; 20 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Darnet (André-Charles-François), lieutenant; 20 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 17 juillet 1949.

Ferlin (René-Jean), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Paul (Louis-François-Lucien), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Brunet (René-Lucien), commandant; 16 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Berthoule (Roger-Antoine-Michel), commandant; 19 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Levasseur (Jean-Pierre-Louis), lieutenant; 20 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Huguenet (Albert-Georges), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Boedoz (François-Pierre), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes.

Michelan (Robert-Léon), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Tandille (Paul-Daniel-Vito), commandant; 23 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Poignet (André-Louis-Roger), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

Quillart (Jean-Paul-Auguste), lieutenant; 24 ans de services, 15 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Joubert (Henry-Léon-Yves), lieutenant; 27 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Bertrand (Jean-Eugène), lieutenant; 26 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lubin (Charles-Maurice), lieutenant; 21 ans de services, 12 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Mouches (Norbert-Guy-Euches-Yves), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Rivis (Jean-François-Justin-Frédéric-Charles), lieutenant; 28 ans de services, 8 campagnes. Médaille militaire du 31 décembre 1948.

Bourrat (Jaurès-Joffre), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Leterrier (Jacques-Henri-Robert), capitaine; 26 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Grosselin (René-Pierre), lieutenant; 22 ans de services, 12 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Panichi (Nonce), capitaine; 27 ans de services, 8 campagnes.

Ouvrard (Gustave-Louis-Pierre-François), lieutenant; 26 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Séon (Pierre), lieutenant; 24 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1948

Rufer (Marcel-Paul), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Le Ferrand (Gustave-Germain), commandant; 26 ans de services, 7 campagnes.

Chouzy (Roger-Francis), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Philippe (Antoine-Gilbert), lieutenant; 23 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Roux (Auguste-Jean), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lassus (Pierre-Louis), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1948.

Guillerme (Félix-Charles-Joseph-Gabriel), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de majorations pour services aériens commandés.

Bonnaud (Roger-Marcel-Maximin), lieutenant; 21 ans de services, 12 campagnes.

Joliff (Henri-Pierre), lieutenant; 22 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Barbier (Roland-Lucien), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes.

Gerber (Lucien-Gustave-André-Albert), lieutenant; 23 ans de services, 9 campagnes.

Baudras (Henri), capitaine; 21 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

V. — Corps des commissaires de l'air

Castaing (Jean-Pierre-François), commissaire commandant; 20 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Robin (Philippe-Jean-Charles-Eugène), commissaire commandant; 19 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

VI. — Corps des ingénieurs militaires de l'air

Crozatier (Fernand-Abel), ingénieur militaire principal de l'air; 23 ans de services, 1 campagne, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

De Pillot de Coligny (Marie-François-Hugues-Guerric), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 17 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses

Duvochel (Paul-Honoré-Antoine), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 16 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Loron (Robert-Charles), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 15 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

VII. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air

Lunati (Joseph-Charles), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 23 ans de services, 15 campagnes

Petit (Marcel-Auguste-Emile), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 21 ans de services, 1 campagne, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lebailly (Marcel-André-Roland), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 21 ans de services, 1 campagne, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

VIII. — Corps des sous-officiers du personnel navigant

Lebedel (Honoré), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 1er avril 1916.

Guillet de La Brosse (Camille-Denis), adjudant-chef; 19 ans de services, 12 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaille militaire du 17 juillet 1949.

Lambert (Robert-Elie-Hubert), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1948.

Despinoy (Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1948.

Mesplet (Jean-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 30 juin 1950.

Soury-Lavergne (Charles-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 14 juillet 1950.

Deruy (Pierre-René-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1949.

IX. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste

Thielland (Jean-Robert), adjudant-chef; 25 ans de services, 23 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens, 5 ans de majorations diverses. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Sedes (Raoul-Robert-Etienne), aspirant; 26 ans de services, 10 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Gauchey (Gaston-Alexis), adjudant-chef; 29 ans de services, 13 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaille militaire du 31 décembre 1947.

Brachotte (Aristide-Constant-Louis-René), adjudant-chef; 27 ans de services, 14 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Bacqué (Jean-Pedro), adjudant-chef; 30 ans de services, 15 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941

Marcouillé (René-Emile-Octave), adjudant-chef; 21 ans de services, 11 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 17 juillet 1949.

X. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général

Houtmann (Roger-André), adjudant-chef; 26 ans de services, 10 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaille militaire du 15 août 1944.

Moreau (Gilbert-Achille), adjudant-chef; 27 ans de services, 13 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 25 mars 1943.

Teneze (Adolphe-Jean), adjudant-chef; 29 ans de services, 12 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1946.

Payen (Marcel-Pierre), adjudant-chef; 21 ans de services, 13 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaille militaire du 23 septembre 1947.

Thibeau (Paul-Henry), adjudant-chef; 21 ans de services, 11 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 23 septembre 1947.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 7 juin 1956 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers de réserve servant en situation d'activité désignés ci-après:

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

Officiers de réserve servant en situation d'activité

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

a) Cadre navigant.

Marillonnet (Jean-Pierre-Albert), lieutenant de réserve; 16 ans de services, 10 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1948.

Bourdon (Jacques-Louis-Eugène), lieutenant de réserve; 16 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 25 mars 1947.

b) Cadre sédentaire.

Aubry (Julien-René-Auguste), capitaine de réserve; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Zobrist (Armand-Charles), lieutenant de réserve; 16 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

III. — Corps des commissaires de l'air

Saint-Martin (Joseph-Emile), commissaire lieutenant-colonel de réserve; 31 ans de services, 12 campagnes.

Nomination de sous-officiers des troupes coloniales (active).

Par décision du 19 juin 1956, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 1er juillet 1956.)

Militaires servant sous le régime transitoire du décret n° 55-1407 du 19 octobre 1955.

Infanterie.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

Zoumana Coulibaly, mle 5973, 6e R. T. S.
Zoubiesse Coulibaly, mle 58736, 24e R. I. C.
Madi Yeye, mle 60825, 3e R. T. S.
Abdouramane Hama, mle 434, 6e R. T. S.
N'Diaye Bassirou, mle 10478, 15e R. T. S.
Kekoure Zoumaniqui, mle 6952, 11e R. I. C.
Youssouf Coulibaly, mle 82840, 6e R. T. S.
Niama Sanou, mle 55370, 5e R. T. S.
Ousmane Traoré, mle 99119, 13e R. T. S.
Bila Gnakini, mle 40433, 5e R. T. S.
Mamadou Bobo Diallo, mle 7407, 13e R. T. S.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Yahouanga (Jean), mle 5375, 5/10e R. A. C.
Soumah (Joseph), mle 18250, 15e R. T. S.
Noumouke Keita, mle 23857, 22e R. I. C.
Gougnon (Oupoh-Germain), mle 45524, 4/10e R. A. C.
Kakorch M'Demba, mle 21584, 16e R. I. C.
Tieffing (Benoit), mle 34998, 15e R. T. S.
Fall Daouda, mle 19461, B. M. du R. C. C. C.
Sounkoba Fomba, mle 89594, 24e R. I. C.

Sani Somassido, mle 18198, 22e R. I. C.
Djibrine Sy (Michel), mle 2081, 24e R. I. C.
Satigui Fassali, mle 7296, B. M. du R. C. C. C.
Sibide Saumaye, mle 7223, 11e R. I. C.
Yaro Ziba, mle 71081, 3e R. T. S.
Bakle Androu, mle 97901, B. M. du R. C. C. C.
Boplani Sené, mle 66011, 16e R. I. C.
Paul Coulibaly, mle 77112, 3e R. T. S.
Mahamat Bouba, mle 2788, 21e R. I. C.

Clairons.

Au grade de sergent-chef.

Le sergent:
Guizot (Jean), mle 97893, 5/10e R. A. C.

Artillerie.

Au grade d'adjudant.

Le maréchal des logis chef:
Dabo Salif, mle 24574, 5/10e R. A. C.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:
Lassa Coulibaly, mle 17188, 1er R. A. C. M.
Ahossi (Benoit), mle 77693, 1er R. A. C. M.
Behanzin (Gaston), mle 77697, 5/10e R. A. C.

Liste des candidats admis à prendre part au concours d'entrée à l'école des officiers d'administration de la marine les 3 et 4 juillet 1956 (commissariat de la marine).

Centre de Paris.

MM.
Celestin (Gilbert), secrétaire administratif « directions de travaux », — Direction centrale des constructions et armes navales (1).
Lardrot (Louis), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction centrale des constructions et armes navales.
Moguerou (Marcel), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Direction centrale du commissariat de la marine (magasin central).
Reignier (Jacques), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction centrale des constructions et armes navales.
Richard (Pierre), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Laboratoire central de l'artillerie navale.

Centre de Cherbourg.

MM.
Bourge (Jean), maître fourrier. — Etat-major 1re région maritime.
Clarotti (Pierre), secrétaire administratif « commissariat et santé ». — Direction du service de santé de Cherbourg.
Davy (Bernard), secrétaire administratif « commissariat et santé ». — Direction du commissariat de la marine à Cherbourg.
Jolivet (Jean), secrétaire administratif « commissariat et santé ». — Direction du commissariat de la marine à Cherbourg.
Touin (Georges), maître secrétaire. — Direction du port de Cherbourg.
Varin (Pierre), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction des travaux maritimes à Cherbourg.

Centre de Lorient.

MM.
Giraud (Paul), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Etablissement de la marine à Indret.
Hardy (Gabriel), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Direction des constructions navales, Lorient.
Hébert (Jean), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Entrepôt principal de l'aéronautique navale, Rochefort.
Le Meur (Jean-Louis), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Direction des constructions navales, Brest.
Madec (Olivier), secrétaire administratif « commissariat et santé ». — Direction du commissariat de la marine, Lorient.
Moreau (Armand), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Direction du commissariat de la marine, Lorient.

Centre de Toulon.

MM.
Bertrand (Raphaël), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction des constructions et armes navales, Toulon.
Brial (Aimé), premier maître pilote aéro. — Base aéronautique navale de Cuers.
Kratar Miloud, maître fourrier. — Escorteur *Sakalave*.
Landolfini (Michel), secrétaire administratif « commissariat et santé ». — Direction du service de santé, Toulon (1).
Le Reun (René), maître fourrier. — Dépôt des équipages, Toulon.
Riou (Marcel), premier maître fourrier. — Corps amphibie de la marine, Toulon.

(1) Affectation.

Centre de Bizerte.

MM.
Auffret (Jean), maître fourrier. — Centre administratif de Sidi-Abdallah-Ferryville.
Brun (Charles), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction des constructions navales, Sidi-Abdallah.
Crivello (Sauveur), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Direction des travaux maritimes, Bizerte.
Mace (Pierre), maître fourrier. — Croiseur *Montcalm*.
Pavic (Georges), secrétaire administratif « direction de travaux ». — Direction des constructions navales, Sidi-Abdallah.
Pensard (Willy), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction des constructions navales, Sidi-Abdallah.
Segalat (Gérard), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction des constructions navales, Sidi-Abdallah.

Centre d'Oran.

MM.
Bourguignon (Marcel), maître fusilier. — Centre Siroco, Cap-Matifou.
Nadaud (René), secrétaire administratif « directions de travaux ». — Direction des constructions et armes navales d'Algérie, Oran.

Centre de Casablanca.

MM.
Amiot (Jean), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Entrepôt principal de l'aéronautique navale, Casablanca.
Lardin (Albert), secrétaire administratif « comptables des matières ». — Direction des constructions et armes navales, Casablanca.

(1) Affectation.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Administration centrale des affaires économiques.

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE, POUR L'ANNÉE 1951, DES ADMINISTRATEURS CIVILS

1 M. Brignole (André), chef de service.
2 M. Dally (Hervé), sous-directeur.
3 M. Codaccioni (Michel), directeur adjoint.
4 M. Dejardin (René), service détaché.
5 M. Roussel (René).

Par arrêté du 23 juin 1956, les administrateurs civils de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont promus administrateurs civils de classe exceptionnelle à compter des dates ci-dessous indiquées:

MM. Brignole (André), chef de service, 21 novembre 1954.
Dally (Hervé), sous-directeur, 22 novembre 1954.
Codaccioni (Michel), directeur adjoint, 31 août 1954.
Dejardin (René), service détaché, 31 août 1954.
Roussel (René), 31 août 1954.

TABLEAU D'AVANCEMENT COMPLÉMENTAIRE A LA 1re CLASSE, POUR L'ANNÉE 1953, DES ADMINISTRATEURS CIVILS

Est inscrit au tableau complémentaire d'avancement à la 1re classe pour l'année 1953, après M. Allegre (Jean):
M. Marchais (Jean).

Par arrêté du 23 juin 1956, la date d'effet de la promotion à la 1re classe (1er échelon) de M. Marchais (André), administrateur civil à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reportée du 15 février 1954 au 7 décembre 1953, compte tenu de la majoration d'ancienneté de 2 mois et 8 jours accordée à l'intéressé au titre de la loi n° 52-813 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT A LA 2e CLASSE, POUR L'ANNÉE 1954, DES ADMINISTRATEURS CIVILS

Est inscrit au tableau complémentaire d'avancement pour la 2e classe au titre de l'année 1954, après M. Helly de Tauriers (Marcel):
M. Schneider (Joseph).

Par arrêté du 23 juin 1956, les administrateurs civils de 3e classe (1e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont promus administrateurs civils de 2e classe (1er échelon) à compter des dates ci-dessous indiquées:

MM. Schneider (Joseph), 11 mars 1954.
Lemarechal (Raymond), 1er juin 1951 (service détaché).
Bouchard (Pierre), 2 juin 1954.
Dibie (Jean), 20 octobre 1954 (service détaché).
Dervaux (Pierre), 21 octobre 1954.

Par arrêté du 23 juin 1956, les administrateurs civils de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont promus administrateurs civils de 1re classe (1er échelon), à compter des dates ci-dessous indiquées:

MM. Cholay (Robert), 8 juillet 1954.
Regnier (Philippe), 24 juillet 1954 (service détaché).
Dupont (Michel), 25 juillet 1954.

Par arrêté du 23 juin 1956:

La date d'effet de la promotion de M. Marsault (André), à la 2e classe du corps des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reportée du 18 au 11 octobre 1953, compte tenu de la majoration d'ancienneté de sept jours accordée à l'intéressé au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents.

La date d'effet de la promotion de M. Brost (Max) à la 2e classe du corps des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reportée du 19 au 12 octobre 1953, compte tenu de la majoration d'ancienneté accordée à l'intéressé au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents.

Par arrêté du 23 juin 1956, la date d'effet de la promotion à la 2e classe de M. Le Luhandre (Raymond), administrateur civil du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, détaché auprès du haut commissariat de France au Maroc, est reportée du 3 juillet au 8 mai 1953, compte tenu de la majoration d'ancienneté de 1 mois et 25 jours accordée à l'intéressé au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents.

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et à la 2e classe pour l'année 1954 des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux affaires économiques détachés auprès du haut commissariat de France au Maroc.

A la classe exceptionnelle.

M. Woyit (Louis).

A la 2e classe.

M. Coustillac (Jean).

PROMOTIONS

Par arrêté du 23 juin 1956, M. Woyit (Louis), administrateur civil de 1re classe (3e échelon) au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, détaché auprès du haut commissariat de France au Maroc, est promu administrateur civil de classe exceptionnelle à compter du 1er janvier 1954.

M. Coustillac (Jean), administrateur civil de 3e classe (1e échelon) du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, détaché auprès du haut commissariat de France au Maroc, est promu administrateur civil de 2e classe (1er échelon) à compter du 11 juillet 1954.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 22 juin 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 22 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 juin 1956 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Linel (Gérard-Auguste-Henri), industriel, président de la foire-exposition de Laval; 30 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Modification de l'arrondissement minéralogique de Paris-I (sous-arrondissement de Versailles).

Par arrêté en date du 15 juin 1956, modifiant, en ce qui concerne le sous-arrondissement de Versailles de l'arrondissement minéralogique de Paris-I, l'arrêté du 13 novembre 1953 portant réorganisation du service ordinaire des mines, est:

Reportée de la subdivision de Pontoise à la subdivision de Versailles-Nord l'autorisation éventuelle de résidence dans le département de la Seine;

Autorisée éventuellement la résidence dans le département de Seine-et-Oise pour la subdivision de Melun;

Autorisée éventuellement la résidence à Melun pour la subdivision de Provins.

Mines.

Par arrêté en date du 18 juin 1956, M. Lerebours-Pigeonnière, ingénieur en chef des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines de Paris, est placé en disponibilité pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1956, afin d'apporter son concours à divers organismes nationaux et internationaux en qualité de conseiller technique.

AGRICULTURE

Péréquation des frais de transports dans le cas de farines exportées sur l'étranger.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 53-976 du 30 septembre 1953 relatif à la péréquation des frais de transports de blé et de farine,

Vu l'arrêté du 28 août 1954 relatif à la péréquation des frais de transports de blé et de farine, modifié par l'arrêté du 22 juin 1955;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1955 relatif à la péréquation des frais de transports dans le cas de farines expédiées vers l'étranger,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 21 décembre 1955, relatif à la péréquation des frais de transports dans le cas de farine expédiée sur l'étranger, est modifié comme suit:

« Toutefois, il n'est pas tenu compte, lors du calcul de ces frais moyens, des blés ayant été entreposés dans des centres de stockage intermédiaires autres que des moulins. »

Art. 2. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE HUET.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 11 juin 1956, M. Girard, ingénieur des travaux ruraux, a été constitué régisseur d'avances auprès de la circonscription du génie rural de Nancy (département de Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Bengold, ingénieur des travaux ruraux, décédé, pour le payement des dépenses prévues à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 15 mars 1953.

Il sera fait application à l'intéressé des dispositions des articles 2 et 3 dudit arrêté. M. Girard recevra des avances d'un montant maximum de 20.000 F.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liste des départements où sera organisé le concours d'entrée aux écoles normales (première année) et nombre des places mises à ce concours.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 69 du décret du 18 janvier 1887 modifié par le décret du 6 juin 1946,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des départements où sera organisé, cette année, un concours de recrutement des élèves maîtres et des élèves maîtresses en première année d'école normale, ainsi que le nombre des places mises à ce concours, sont fixés ainsi qu'il suit:

DÉPARTEMENTS	ÉLÈVES MAITRES	ÉLÈVES MAITRESSES
Paris.		
Seine	120	130
Cher	22	20
Eure-et-Loir	18	25
Loiret	30	31
Loir-et-Cher	20	20
Marne	40	40
Oise	25	32
Seine-et-Marne	33	40
Seine-et-Oise	70	70
Aix.		
Bouches-du-Rhône	40	30
Basses-Alpes	8	10
Alpes-Maritimes	25	25
Corse	15	25
Var	22	20
Vaucluse	30	20
La Réunion	30	30
Besançon.		
Doubs	20	30
Jura	20	20
Haute-Saône	30	30
Territ. de Belfort	7	10
Bordeaux.		
Gironde	45	45
Dordogne	22	24
Landes	18	20
Lot-et-Garonne	15	20
Basses-Pyrénées	30	30
Guadeloupe	15	20
Guyane	5	5
Martinique	25	35
Caen.		
Calvados	38	32
Eure	22	32
Manche	26	30
Orne	27	30
Sarthe	33	30
Seine-Maritime	70	55
Clermont.		
Puy-de-Dôme	25	30
Allier	25	25
Cantal	22	22
Corrèze	18	19
Creuse	15	17
Haute-Loire	16	30
Dijon.		
Côte-d'Or	40	35
Aube	30	26
Haute-Marne	22	22
Nièvre	24	24
Yonne	21	29
Grenoble.		
Isère	24	35
Hautes-Alpes	12	18
Ardèche	20	22
Drôme	20	25
Savoie	30	30
Haute-Savoie	20	25
Lille.		
Nord	100	100
Aisne	33	35
Ardennes	35	36
Pas-de-Calais	80	70
Somme	27	30
Lyon.		
Rhône	32	35
Ain	30	30
Loire	30	50
Saône-et-Loire	28	35
Montpellier.		
Hérault	25	20
Aude	22	20
Gard	28	30
Lozère	18	18
Pyrénées-Orient.	17	19
Nancy.		
Meurthe-et-Mos.	30	30
Meuse	25	25
Vosges	30	30
Poitiers.		
Vienne	20	22
Charente	25	25
Charente-Marit.	25	30
Indre	18	17
Indre-et-Loire	22	30
Deux-Sèvres	25	25
Vendée	17	17
Haute-Vienne	23	30
Rennes.		
Ille-et-Vilaine	35	39
Côtes-du-Nord	40	40
Finistère	45	40
Loire-Inférieure	32	35
Maine-et-Loire	26	26
Mayenne	22	25
Morbihan	26	28
Strasbourg.		
Bas-Rhin	49	52
Moselle	33	33
Haut-Rhin	25	25
Toulouse.		
Haute-Garonne	30	30
Ariège	18	18
Aveyron	20	22
Gers	14	18
Lot	12	17
Hautes-Pyrénées	14	20
Tarn	17	30
Tarn-et-Garonne	12	14

Art. 2. — Les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 1956.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours 1956 pour le recrutement d'inspecteurs de 3e classe de la France d'outre-mer.

I. — Sont autorisés à subir les épreuves du concours 1956 pour le recrutement d'inspecteurs de 3e classe de la France d'outre-mer:

MM.

Bonnet (Pierre), administrateur adjoint, 1er échelon, de la France d'outre-mer.

Flavigny (Christian), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale des finances (détaché au contrôle financier en Afrique occidentale française).

Franchini (Jean-Baptiste), intendant de 3e classe des troupes coloniales

Germain (Jacques), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer.

Gintrand (André), administrateur, 1er échelon, de la France d'outre-mer.

Gosselin (Michel), administrateur, 1er échelon, de la France d'outre-mer.

Graffan (Victor), juge d'instruction de 2e classe de la France d'outre-mer.

Guenanff (Maurice), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer.

Hammel (Eric), capitaine d'infanterie coloniale.

Journiac (Henri), médecin capitaine des troupes coloniales.

Labrot (Xavier), chef de bataillon d'infanterie coloniale.

Lallement (Jacques), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer.

Larrive (Jean), lieutenant de vaisseau.

Legendre (Louis), contrôleur civil au Maroc (2e classe, 2e échelon) (détaché en Afrique occidentale française).

II. — Un avis ultérieur fixera la date de la première épreuve.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Décret du 23 juin 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juin 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 juin 1956 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Zuber (Raoul), docteur en médecine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 53 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 23 juin 1956 portant nomination du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 49-1036 du 20 juillet 1949 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement;

Vu le décret n° 55-929 du 11 juillet 1955 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Henri Viguier, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, en remplacement de M. Henri Ribière, décédé.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 14 juin 1956.

Art. 3. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
TANGUY-PRIGENT.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 8 juin 1956 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ADAM (Stephan), Radowice (Tchécoslovaquie), 23-02-29. — 4233×56—30.

AMBROSIANO (Salvatore), Sommatino (Italie), 21-04-35. — 4063×56—38.

ANDRES (Joseph), Tayala (Espagne), 25-01-07. — 32236×48—66.

ANTONELLO (Ferdinand), Trebaseleghe (Italie), 05-10-21. — 3022×56—32.

ARA, née SANCHEZ, Madrid (Espagne), 23-08-20. — 14331×55—71.

ARCZYNSKI, née LEWICKI, Ickern (Allemagne), 28-06-17. — 3782×56—59.

ARCZYNSKI (Szczepan), Sobkowizna (Pologne), 05-12-15. — 3782×56—59.

ARONICA (Antonio), Serradifalco (Italie), 23-06-36. — 2189×56—52.

ARSENIAN (Melkon), Salonique (Grèce), 04-04-27. — 3735×49—75.

AVERSA (Agostino), Verone (Italie), 12-02-20. — 16972×55—75.

BAESSO, née MILAN, Zero Branco (Italie), 18-01-23. — 26707×36—38.

BALZANO, (Enrico), Gênes (Italie), 03-09-12. — 2033×51—13.

BARES, née GONZALEZ, Grado (Espagne), 06-09-28. — 5817×56—32.

BARES (Mateo), Flix (Espagne), 01-01-26. — 5817×56—32.

BENASSAI (Cesare), Larciano (Italie), 19-08-25. — 1478×52—13.

BENASSAI, née NANNINI, Larciano (Italie), 04-05-24. — 1478×52—13.

BERTOLA (Dolcino), Piane Sesia (Italie), 20-07-07. — 4235×56—07.

BIOLCHINI (Gioacchino), Sestola (Italie), 15-06-04. — 5610×56—70.

BODANOWSKI (Stanislas), Gerthe (Allemagne), 09-03-15. — 4251×56—62.

BOGGIA (Carlantonio), Trani (Italie), 23-07-10 — 3785×56—38.

BOGGIA, née LASTELLA, Corato (Italie), 18-02-11. — 3785×56—38.

BONACHERA (Domingo), Alhama de Almeria (Espagne), 25-04-15. — 5854×55—31.

BONI (Luigi), Vilminore di Scalve (Italie), 10-01-08. — 5929×52—26.

BONI, née TAGLIAFERRI, Vilminore di Scalve (Italie), 25-11-16. — 5929×52—26.

BORRELLI, née SANNINO, Resina (Italie), 18-11-17. — 12761×55—91.

BORRELLI (Luigi), Resina (Italie), 09-11-16. — 12761×55—91.

BOSOM (Joseph), Saureja (Espagne), 25-11-03. — 3553×56—66.

BOUCOURECHTLIEV (André), Sofia (Bulgarie), 28-07-25. — 737×56—75.

BRUCCULERI (Jean), Castrofilippo (Italie), 23-07-15. — 16667×50—83.

BRUCCULERI, née SFERRAZZA, Caniccatti (Italie), 10-02-26. — 16667×50—83.

BRUNO (Francesco), Saluzzo (Italie), 10-12-22. — 455×56—31.

BRUNO, née NICHELE, Silea (Italie), 12-11-25. — 455×56—31.

BULLIO, née BRUNICH, Rovigno (Italie), 10-12-08. — 5016×55—97.

CESCO (Vanilio), Zoppola (Italie), 28-09-15. — 3271×56—57.

CIET, née CHICA, Gosaldo (Italie), 18-04-13. — 4708×53—81.

CIPRES (Liberto), Barcelone (Espagne), 16-01-35. — 6026×56—31.

CRIVIT (Gabriel), Aartrijke (Belgique), 21-01-38. — 9229×55—02.

CRUZ (Manuel), Barcelone (Espagne), 10-07-33. — 3691×56—47.

CZIMOWSKI, née CZARNY, Pobiedniki Wielki (Pologne), 02-01-17. — 5856×56—62.

CZIMOWSKI (Jean), Wattenscheid (Allemagne), 11-11-10. — 5856×56—62.

DAL CERRO (Giovanni), Altopascio (Italie), 01-12-29. — 15371×50—30.

DANILOWIEZ, née KOLLOCH, Chropaczow (Pologne), 06-10-20. — 1718×56—58.

DANILOWIEZ (Joseph), Piertanie (Pologne), 03-12-06. — 1718×56—58.

DE RIBEIRO (Manoel), Loule (Portugal), 21-05-06. — 1638×55—54.

DEMYK (Jaroslaw), Ostrozec (Pologne), 04-01-08. — 556×56—59.

DEMYK, née OSTIAK, Teplicy (Pologne), 12-10-05. — 556×56—59.

DEPOORTER (Andries), Koekelare (Belgique), 05-06-03. — 5776×56—21.

DI MIRA, née TOMASSO, Vallerotonda (Italie), 21-10-28. — 13392×51—83.

DI MIRA (Giovanni), Roccamandolfi (Italie), 29-08-20. — 13392×51—83.

DINI (Renato), Castelfranco di Sotto (Italie), 15-05-11. — 6029×56—13.

DOBIEN (Joseph), Kempen (Allemagne), 23-05-04. — 39349×38—59.

DOBIEN, née TOMCZAK, Holthausen (Allemagne), 13-01-09. — 39349×38—59.

DUBECQ, née BONNA, Gaizki (Pologne), 28-01-19. — 2149×56—77.

ELIA (Julia), Villava (Espagne), 21-07-03. — 6030×56—75.

ESCODA (François), Pratdip (Espagne), 12-03-00. — 325×54—39.

ESCODA, née RONCHI, Serle (Italie), 20-06-96. — 325×54—39.

ESKENAZI, née BENMUHAR, Brousse (Turquie), 11-07-14. — 20351×51—05.

ESKENAZI (Aron), Brousse (Turquie), 05-01-04. — 20351×51—05.

FALKOWSKI (Bolcslas), Lisewo (Pologne), 10-10-16. — 2156×56—62.

FASOLO (Guerrino), Rovolon (Italie), 08-11-15. — 7207×55—55.

FERRAZZI (Flavie), Valstagna (Italie), 04-04-31. — 5502×56—39.

FERRAZZI (Mansueto), Valstagna (Italie), 28-02-05. — 16281×51—39.

FERRAZZI, née LAZZAROTTO, Valstagna (Italie), 07-11-07. — 16281×51—39.

FORTE (Anne), Naples (Italie), 10-01-31. — 2689×56—57.

FORTE (Philippe), Naples (Italie), 26-05-32. — 2690×56—57.

FORTE (Philippe), Naples (Italie), 23-10-12. — 2192×56—57.

FORTE, née SABBATINI, Rosora (Italie), 13-07-24. — 2192×56—57.

FRANCO, née MAFFEO, Capaccio (Italie), 12-05-01. — 517×56—75.

FRANCO (Alberto), Capaccio (Italie), 11-09-93. — 517×56—75.

GABRIELE, née LOFFREDA, Lyon (Rhône), 24-08-27. — 4044×56—69.

GABRIELE (Fiorino), Castelliri (Italie), 03-11-21. — 4044×56—69.

GARCIA (Bonifacio), Lorca (Espagne), 02-06-08. — 3591×56—34.

GARCIA, née RUFETE, la Alberca (Espagne), 15-10-10. — 3591×56—34.

GARCIA, née CORCHETE, Agallas (Espagne), 30-04-13. — 4213×56—33.

GARCIA (Teofilo), Descargamaria (Espagne), 06-02-08. — 4213×56—33.

GARMA (Lucinde), Madrid (Espagne), 19-02-36. — 4639×56—75.

GASPARIAN (Levon), Karakilis (Turquie), 15-03-18. — 8473×50—01.

GIAGNORIO (Luigi), Sannicandro Garcanico (Italie), 23-09-99. — 14912×55—75.

GOPAU (Erich), Schreinen (Allemagne), 07-11-27. — 5017×56—01.

GOLONKA, née SROKA, Cracovie (Pologne), 26-10-23. — 18374×54—69.

GOLONKA (Joseph), Mostki (Pologne), 03-02-15. — 18374×54—69.

GORASSINI (Gelindo), Udine (Italie), 25-10-35. — 2178×56—30.

GUARDIA (Joseph), Barasona (Espagne), 15-08-85. — 4665×54—31.

GUILLO (Dolores), Callosa de Segura (Espagne), 02-05-33. — 2823×56—34.

GUNTHER (Jean), Wattenscheid (Allemagne), 14-12-18. — 3148×56—62.

HABENSCHUSS (Antoine), Ruma (Yougoslavie), 15-05-23. — 17124×55—62.

HAUDRECHY, née KLOS, Zalesie (Pologne), 06-09-16. — 4215×56—62.

HUR (Michael), Surockow (Pologne), 18-09-09. — 1700×56—33.

HUR, née PIENONZEK, Lomna (Pologne), 19-11-06. — 1700×56—33.

IBANEZ, née ASTORGA, Archidona (Espagne), 26-12-26. — 9063×51—71.

IBANEZ (Jose), Las Cuevas (Espagne), 22-02-16. — 9063×51—71.

INTROVIGNE (Pierre), San Pietro di Feletto (Italie), 09-05-07. — 5769×56—32.

IORI (Adolphe), St-Marcelle Pistoiese (Italie), 02-07-06. — 16725×45—93.

IWANIAK (François), Baranica (Pologne), 11-11-10. — 3701×56—54.

JAREN (Manuel), Villamartin (Espagne), 02-08-97. — 11057×51—93.

JAREN, née TIJERA, Teba (Espagne), 19-07-04. — 11057×54—03.
JURADO (Juan), Belmez (Espagne), 01-12-17. — 15966×51—33.
KACZMAREK (Joseph), Herne (Allemagne), 20-01-14. — 3116×56—62.
KAWECKI (Stanislaw), Zubardz (Pologne), 07-05-03. — 500×56—51.
KAWECKI, née SOBCZAK, Juzefina (Pologne), 05-01-05. — 500×56—51.
KOLANO (Czeslaw), Czeladz (Pologne), 20-01-21. — 5838×56—62.
KOWALSKI (Joseph), Grodzisk Mazowieki (Pologne), 20-05-25. — 5917×56—57.
KOWALSKI, née MALANECK, Lodz (Pologne), 26-12-27. — 5917×56—57.
KRAKOWSKI, née GOLAB, Borowa (Pologne), 29-12-04. — 3722×56—12.
KRAKOWSKI (Wiktor), Dabrowa (Tchécoslovaquie), 06-09-02. — 3722×56—12.
KRYWALSKI (François), Strzybnica (Pologne), 27-09-25. — 3712×56—51.
KUBAN, née WATOR, Poreba Spytko (Pologne), 15-10-32. — 7296×55—59.
KUBAN (Edouard), Lubania (Pologne), 11-01-20. — 7296×55—59.
LASZLOFFY (Rodolphe), Ujkigyos (Hongrie), 21-09-23. — 17198×51—70.
LICATA, née MESSINA, Sommatino (Italie), 19-07-27. — 4699×56—38.
LICATA (Gaetano), Sommatino (Italie), 23-02-24. — 4699×56—38.
LICHTENSZTAJN (Lola), Lodz (Pologne), 25-05-39. — 14776×55—62.
LIGMANN (Emilio), Hambourg (Allemagne), 06-04-25. — 2067×56—24.
LIPINSKI (Hélène), Elmenhorst (Allemagne), 11-01-16. — 3127×56—02
LOMBARDO (Paul), Souk-El-Arba (Tunisie), 11-06-27. — 4031×56—34.
LOPEZ (Pedro), Lorca (Espagne), 14-07-37. — 4065×56—78.
MACHAJCZYK, née STANEK, Opava (Allemagne), 05-05-09. — 3594×56—88.
MACHAJCZYK (Bruno), Bielitz (Allemagne), 13-09-06. — 3594×56—88.
MADEJ, née CHALUPCZYNSKA, Popowice (Pologne), 16-06-21. — 4119×56—59.
MADEJ (Joseph), Sielen (Pologne), 22-01-17. — 4119×56—59.
MALICZAK (Ignace), Borbeck (Allemagne), 31-12-14. — 4071×56—62.
MALICZAK, née KRAWCZYK, Wilkowiecko (Pologne), 22-12-16. — 4071×56—62.
MANCARDO (Bernardo), Revello (Italie), 05-03-08. — 5567×56—81.
MANERO, née DUDIK, Budapest (Hongrie), 29-10-01. — 15831×55—26.
MANERO (Tomas), Prat de Llobregat (Espagne), 13-04-03. — 15531×55—26.
MARGUELLES (Manuel), Reocin (Espagne), 06-10-97. — 15621×55—75.
MARIN (Primo), Crocetta del Montello (Italie), 19-05-20. — 4081×56—75.
MARTI, née ALABAU, Valence (Espagne), 18-02-10. — 1781×56—92.
MARTI (Conrado), Valencia (Espagne), 25-01-06. — 1781×56—92.
MARTIN (Giacomo), Sampeyre (Italie), 18-06-24. — 16325×55—13.
MARTIN (Francisco), Alhaurin de la Torre (Espagne), 20-06-34. — 4221×56—33.
MARTINEZ (Juan), Hondon de los Frailes (Espagne), 24-06-19. — 26250×47—73.
MASCIA (Francesco), Napoli (Italie), 01-04-15. — 5562×50—38.
MASCIA, née BRAMANTE, Napoli (Italie), 17-09-13. — 5562×50—38.
MASINSKI (Edouard), Szczyty (Pologne), 18-03-37. — 4015×56—27.
MAZZUCHELLI (Ernest), Roverbella (Italie), 20-11-11. — 33188×48—75.
MENON, née TODESCHINI, Corna (Italie), 16-09-12. — 2551×56—74.
MENON (Pierre), Solagna (Italie), 30-04-08. — 2551×56—74.
MERCANTI, née NOVELLI, Sta Maria Monte (Italie), 16-05-31. — 931×56—30.
MERCANTI (Victor), Mergo (Italie), 20-11-27. — 931×56—30.
MINELLO (Angelo), Trebaselege (Italie), 07-11-30. — 12118×55—71.
MINGARELLI (Gino), Genga (Italie), 15-05-23. — 1597×52—54.
MINGUEZ, née ROCHE, la Puebla de Alfinden (Espagne), 28-06-03. — 3711×56—32.
MINGUEZ (Eduardo), Almonacid de la Cuba (Espagne), 21-04-97. — 3711×56—32.
MIRALLES (Joachim), Barcelone (Espagne), 02-01-38. — 4071×56—66.
MIRANDA (Luis), Santander (Espagne), 26-01-24. — 4083×56—75.
MOLNAR (Laszlo), Budapest (Hongrie), 28-03-26. — 2510×56—75.
MORENO (Adophe), Ivry-sur-Seine (Seine), 19-09-26. — 4082×56—75.
MORENO, née PERONE, Casalvieri (Italie), 13-09-34. — 4082×56—75.
MULLER (Louis), Deux-Ponts, Palatinat (Allemagne), 17-07-11. — 622×56—57.
NAGLY (Stanislas), Dabrowa Gornieza (Pologne), 16-11-12. — 4211×56—59.
NALYWAJKO (Théodore), Rajtarowice (Pologne), 30-07-02. — 6039×56—77.
NALYWAJKO, née RATUSZ, Milkow (Pologne), 09-07-01. — 6039×56—77.
NERI, née CALLIGHER, San Michele al Tagliamen (Italie), 26-01-22. — 4985×55—64.
NERI (Parisse), Latisana (Italie), 27-09-19. — 4985×55—64.
PARAMUCCHIO, née CORNALI, Almeno san Bartolomeo (Italie), 19-01-20. — 22881×36—73.
PARISSENTI, née DE MARCO, Voltago (Italie), 10-08-99. — 4286×56—73.
PARISSENTI (Calixte), Voltago (Italie), 12-03-97. — 4286×56—73.
PARISSENTI (Alice), Voltago (Italie), 14-10-22. — 4287×56—73.
PAROLIN, née CAMPAGNOLO, Bassano del Grappa (Italie), 20-09-12. — 3130×56—73.
PAROLIN (Jean-Baptiste), Romano d'Ezzelino (Italie), 08-05-10. — 3130×56—73.
PATELLI (Pietro), Zandobbio (Italie), 30-09-99. — 5766×56—57.
PATELLI, née PATELLI, Zandobbio (Italie), 11-11-99. — 5766×56—57.
PES (Claude), la Maddalena (Italie), 29-10-21. — 163×56—84.
POCA (Salvador), Espluga Calva (Espagne), 23-01-36. — 4031×56—66.
POLYCHRONIS (Thomas), Leros (Grèce), 20-08-21. — 9833×55—75.
PASCUCCI (Agostino), Spello (Italie), 18-08-99. — 2183×56—70.
PASCUCCI, née ANGELUCCI, Spello (Italie), 20-05-09. — 2183×56—70.
PASCUCCI (Sante), Spello (Italie), 11-11-02. — 4871×56—70.
PASCUCCI, née CASARITO, Joligno (Italie), 05-03-08. — 4871×56—70.
RAMTREZ, née PEREZ, Voix (Basses-Alpes), 11-02-21. — 11179×55—04.
RAMIREZ (Joseph), Mojacar (Espagne), 12-09-16. — 11179×55—04.
RASPOTNIK, née VAN HENDE, Serskamp (Belgique), 19-12-24. — 3685×56—59.
RASPOTNIK (Fritz), Gladbeck (Allemagne), 17-12-15. — 3685×56—59.
REVERSO, née VALLINO, Saluggia (Italie), 12-09-89. — 26614×39—83.
RIVOIRO, née AVONDET, Praroslino (Italie), 17-04-21. — 5718×56—13.
RIVOIRO (Vittorio), Pinerolo (Italie), 23-03-11. — 5718×56—13.
ROBUSTI (Adriano), Mestrino (Italie), 16-10-25. — 7247×55—19.
ROSSI, née ZECCHETTI, San Polo d'Enza (Italie), 20-05-19. — 7789×49—69.
ROSSI (Vincent), Reggio Nell Emilia (Italie), 02-03-17. — 7789×49—69.
ROURA (Antoine), Mollet (Espagne), 17-06-38. — 3995×56—78.
RUTH (Konrad), Gullesheim (Allemagne), 29-01-15. — 14618×52—11.
SALVI (Aldo), Berbenno (Italie), 15-05-32. — 1275×56—38.
SAN BARTOLOME, née MOZO, Vianos (Espagne), 23-02-16. — 5520×56—38.
SAN BARTOLOME (Francisco), Desamparados (Espagne), 15-11-08. — 5520×56—38.
SANCHEZ (Justo), Valverde de Legones (Espagne), 17-09-11. — 1491×56—31.
SANTORO, née BROGNOLI, Naples (Italie), 02-02-20. — 23150×49—13.
SANTORO (Gaetan), Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-06-15. — 23150×49—13.
SCHELL (Karl), Mainz (Allemagne), 04-09-21. — 4201×56—39.
SCHNEIDER (Charles), Moyeuvre-Grande (Moselle), 27-07-95. — 16928×31—57.
SCHNEIDER, née RIES, Mondercange (Luxembourg), 26-07-95. — 16928×31—57.
SELIGHINI (Albert), Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle), 01-12-11. — 8829×55—54.
SELIGHINI, née BARTOLOTTI, Trieste (Italie), 03-09-13. — 8829×55—54.
SLEBODA (Michel), Dziewin (Pologne), 25-09-02. — 3201×56—78.
SLEBODA, née MACHAJ, Dziewin (Pologne), 20-12-03. — 3201×56—78.
SOLLAZZINI (Victor), Naples (Italie), 12-04-17. — 16180×55—54.
SOTO (Angelo), Barcelone (Espagne), 06-09-08. — 3993×56—31.
SOTO, née MIRALLES, Puigver (Espagne), 27-08-08. — 3993×56—31.
SPADA, née MARUCCO, Sommariva Del Bosco (Italie), 22-07-20. — 1465×56—31.
SPADA (Francesco), Vottignasco (Italie), 07-03-21. — 1465×56—31.
STRAUSS, née KULLACK, Berlin (Allemagne), 13-06-02. — 5543×55—87.
STRAUSS (Erich), Francfort-sur-le-Main (Allemagne), 17-06-06. — 5543×55—87.
SUCHY (Joseph), Vienne (Autriche), 08-12-01. — 21510×33—61.
TAGLIAFIERRO (Alexandro), Maddaloni (Italie), 01-01-27. — 14521×55—77.
TAMBUSCIO, née ACACIA, Benevagienna (Italie), 06-05-99. — 14677×55—06.
TEITELBAUM (Salomon), Jaroslaw (Pologne), 16-06-03. — 8955×38—75.
TENA (Jules), Villafranca (Espagne), 20-02-15. — 11296×55—54.
TONUS (Pierre), Vittorio Veneto (Italie), 27-10-21. — 18435×51—57.
VINALS (Pedro), Castelladral (Espagne), 17-04-13. — 8168×53—24.
VOUNARIS (André), Samos (Grèce), 12-08-00. — 4032×56—13.

VOUNARIS, née SIDONI-VALI, Beyrouth (Liban), 04-03-07. — 4032×56—13.
WICK (Walter), Barkhausen (Allemagne), 24-01-23. — 4100×56—80.
ZAMBON (Italiano), Poiana Maggiore (Italie), 24-04-30. — 3247×56—17.
ZAMOSNY, née PISKOROWSKA, Dabrowka (Pologne), 25-02-17. — 3970×56—21.
ZAMOSNY (Francescus), Miechowice Wielkie (Pologne), 06-09-13. — 3970×56—21.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:
GUARDIA, née LOPEZ, Cascatel-et-Villeneuve (Aude), 26-02-88. — 4665×54—31.
SIMMER, née GRUNGRAS, Paris, 17-02-87. — 11935×11—75.
VAISSIE (Suzanne), Paris, 28-02-99. — 17259×55—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:
ARA (Consuelo), Mâcon (Saône-et-Loire), 05-10-13. — 11331×55—71.
ARCZYNSKI (Edmond), Montigny-en-Ostrevent (Nord), 02-08-48. — 3782×56—59.
BOGGIA (Maria), Trani (Italie), 15-08-36. — 3785×56—38.
BONI (Abele), Vilminore Di Scalve (Italie), 21-03-43. — 5929×52—26.
BONI (Lina), Vilminore Di Scalve (Italie), 29-08-40. — 5929×52—26.
BORRELLI (Jacques), Alger, 16-07-54. — 12761×55—91.
BORRELLI (Jeannette), Alger, 28-03-51. — 12761×55—91.
BORRELLI (Anne-Marie), Alger, 25-10-52. — 12761×55—91.
BRUCCULERI (Calogero), Caniccatti (Italie), 20-01-45. — 16667×50—83.
BRUCCULERI (Vincent), Draguignan (Var), 30-08-47. — 16667×50—83.
BRUNO (Jacqueline), Lagarde (Haute-Garonne), 26-03-44. — 455×56—31.
BRUNO (Alain), Avignon-et-Lamageais (Haute-Garonne), 29-03-52. — 455×56—31.
DANILOWIEZ (Jacques), la Machine (Nièvre), 27-01-51. — 1718×56—58.
DANILOWIEZ (Anne-Marie), la Machine (Nièvre), 09-04-48. — 1718×56—58.
DANILOWIEZ (Henri), la Machine (Nièvre), 14-07-38. — 1718×56—58.
FERRAZZI (Graziella), Valstagna (Italie), 10-10-42. — 16281×51—39.
FORTE (Marie-Rose), Naples (Italie), 11-01-17. — 2192×56—57.
FORTE (Gilbert), Hayange (Moselle), 26-05-50. — 2192×56—57.
FORTE (Guy), Fiume (Yougoslavie). 28-03-43. — 2192×56—57.
FORTE (Claudia), Naples (Italie), 16-09-39. — 2192×56—57.
FORTE (Robert), Alger, 24-05-38. — 2192×56—57.
GABRIELE (Carlo), Castelliri (Italie), 11-10-45. — 4044×56—69.
GARCIA (Marie-Jeanne), Montferrier-sur-Lez (Hérault), 01-11-51. — 3591×56—34.
GARCIA (Boniface), Grabels (Hérault), 25-10-48. — 3591×56—34.
GARCIA (Joséphine), Montferrier-sur-Lez (Hérault), 12-03-46. — 3591×56—34.
GARCIA (Pierre), Assas (Hérault), 08-04-44. — 3591×56—34.
GARCIA (Roseline), Teyran (Hérault), 25-08-42. — 3591×56—34.
GARCIA (Célestine), la Peyrade-Frontignan (Hérault), 10-08-40. — 3591×56—34.
HUR (Sophie), Libourne (Gironde), 21-10-35. — 1700×56—33.
HUR (Stéphanie), Massugas (Gironde), 02-10-41. — 1700×56—33.
IBANEZ (Maria), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 04-10-51. — 9663×54—71.
IBANEZ (Carmen), Rodez (Aveyron), 20-08-50. — 9663×54—71.
JAREN (Manuel), Massanet de la Selva (Espagne), 25-07-38. — 11057×54—03.
KAWECKI (Marie-Jeanne), Prouvais (Aisne), 14-08-39. — 500×56—51.
KOWALSKI (Bernadette), Bellange (Moselle), 09-12-53. — 5917×56—57.
KOWALSKI (René), Sainte-Mary (Charente), 30-05-45. — 5917×56—57.
KOWALSKI (Christiane), Bellange (Moselle), 16-08-52. — 5917×56—57.
KOWALSKI (Marie-Thérèse), Bellange (Moselle), 16-06-49. — 5917×56—57.
KUBAN (Irène), Armentières (Nord), 13-06-54. — 7296×55—59.
KWIECINSKI (Monique), Troyes (Aube), 13-11-42. — 3201×56—78.
LICATA (Lucienne), Grenoble (Isère), 21-10-49. — 4699×56—38.
LICATA (Charles), Seyssinet-Pariset (Isère), 23-08-55. — 4699×56—38.
LICATA (Josette), Seyssinet-Pariset (Isère), 12-10-53. — 4699×56—38.
MACHAJCZYK (Hannelore), Bielitz (Allemagne), 05-05-43. — 3591×56—88.
MACHAJCZYK (Christine), Biala (Allemagne), 14-04-40. — 3591×56—88.
MADEJ (André), Armentières (Nord), 14-04-50. — 4419×56—59.
MALICZAK (Christian), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 18-09-49. — 4071×56—62.
MALICZAK (Thadée), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 01-11-43. — 4071×56—62.
MARTI (Josefa), Catarroja (Espagne), 30-12-45. — 1784×56—92.
MARTI (Armand), Arzew (Oran), 24-12-35. — 1784×56—92.
PASCUCCI (Gilbert), Cuve (Haute-Saône), 09-09-42. — 2183×56—70.
PASCUCCI (Danielle), Cuve (Haute-Saône), 10-10-46. — 2183×56—70.
MASCIA (Adriana), Napoli (Italie), 31-07-47. — 5562×50—38.
MASCIA (Robert), la Tronche (Isère), 11-06-49. — 5562×50—38.
MASCIA (Anne-Marie), Eybens (Isère), 23-08-51. — 5562×50—38.
MINGUEZ (Eduardo), Berga (Espagne), 06-05-38. — 3711×56—32.
NALYWAJKO (Jacqueline), Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne), 07-10-43. — 6039×56—77.
NERI (Ada), Latisana (Italie), 04-04-46. — 4985×55—64.
NERI (Carlo), Latisana (Italie), 16-10-43. — 4985×55—64.
NERI (Serge), Pau (Basses-Pyrénées), 13-03-55. — 4985×55—64.
PARISSENTI (Pauline), la Chambre (Savoie), 19-05-39. — 4286×56—73.
PAROLIN (Elvire), Romano d'Ezzelino (Italie), 23-02-37. — 3130×56—73.
RAMIREZ (Maria), Barcelone (Espagne), 14-03-44. — 11179×55—04.
RAMIREZ (Pedro), Barcelone (Espagne), 23-08-40. — 11179×55—04.
RIVOIRO (Denise), le Tholonet (Bouches-du-Rhône), 05-12-49. — 5748×56—13.
RIVOIRO (Walter), Luserna San Giovanni (Italie), 18-10-46. — 5748×56—13.
ROSSI (Anna), Bibbiano (Italie), 06-09-46. — 7789×49—69.
RUTH (Karl), Altwied (Allemagne), 27-02-39. — 14618×52—14.
SAN BARTOLOME (Francisco), Orihuela (Espagne), 04-01-38. — 3520×56—38.
SAN BARTOLOME (Angel), Orihuela (Espagne), 10-01-43. — 3520×56—38.
SAN BARTOLOME (Marie-Louise), Orihuela (Espagne), 08-08-48. — 3520×56—38.
SANTORO (Francesco), Naples (Italie), 19-01-45. — 23150×49—13.
SANTORO (Angelina), Naples (Italie), 23-02-47. — 23150×49—13.
SELIGHINI (Walter), Novafeltria (Italie), 18-06-41. — 8829×55—54.
SELIGHINI (Marisa), Novafeltria (Italie), 03-05-41. — 8829×55—54.
SELIGHINI (Adrieno), Novafeltria (Italie), 07-09-39. — 8829×55—54.
SOTO (Antoine), Toulouse (Haute-Garonne), 16-03-43. — 3993×56—31.
VOUNARIS (Stephani), Beyrouth (Liban), 15-08-40. — 4032×56—13.
VOUNARIS (Manuel), Beyrouth (Liban), 23-01-36. — 4032×56—13.
ZAMOSNY (Richard), Montbard (Côte-d'Or), 07-03-53. — 3970×56—21.
ZAMOSNY (Jacqueline), Montbard (Côte-d'Or), 21-08-48. — 3970×56—21.

Art. 4. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires sociales,
ALFRED GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 15 juin 1956 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, autorisation de perdre la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:
ABDELKADER BEN HADDU BEN MOHAMED, Beni Chica (Maroc), 00-00-35. — 6244×56—92.
ABLONDI, née MAGRI, Calestano (Italie), 20-03-09. — 6812×53—74.
ABLONDI (Giuseppe), Calestano (Italie), 24-11-04. — 6812×53—74.
ACTIS (Alberto), Ceva (Italie), 02-05-17. — 15971×55—75.
AFXANTIDIS, née YORDANOPOULOS, Kerse (Turquie), 00-00-02. — 21853×49—13.
AGORRETA, née ASENSIO, Urrea de Gaen (Espagne), 27-02-06. — 10991×53—13.

AGORRETA (Antoine), Urrea de Gaen (Espagne), 22-04-00. — 10991 ×53—13.
AGORRETA (Carmelo), Urrea de Gaen (Espagne), 07-04-33. — 14162 ×54—13.
AGORRETA (Francisco), Urrea de Gaen (Espagne), 12-01-31. — 952 ×53—13.
AGORRETA (Joaquim), Urrea de Gaen (Espagne), 08-10-27. — 1358 ×53—13.
AHRONIAN (Ohannes), Tokat (Asie Mineure), 01-05-20. — 807×56—38.
ALBIZ (Marcos), Mansilla (Espagne), 28-03-08. — 4236×56—94.
ALEKSANDER (Abram), Lodz (Pologne), 15-05-35. — 4282×56—75.
ALIAS (Antonio), Nijar (Espagne), 05-05-25. — 27540×47—92.
ALIAS (Pascual), Segura de Banos (Espagne), 24-12-24. — 4004 ×56—77.
ANDRINO (Matias), Navaluenga (Espagne), 24-02-10. — 3794×56—31.
ANDRINO, née GARCIA, Castrillos de Cepeda (Espagne), 10-05-14. — 3794×56—31.
ANDZIELEWSKI (André), Lozki (Pologne), 09-09-08. — 13843×54—62.
ANNINO (Dominique), Sciacca (Italie), 29-04-10. — 11246×52—69.
ANNINO, née ANNINO, Tunis, 18-01-16. — 11246×52—69.
ANTONINI, née LORUSSO, Andria (Italie), 05-09-04. — 1109×52—78.
ANTONINI (Emilio), Andria (Italie), 13-01-03. — 1109×52—78.
AQUILANI (Adriano), Gallicano nel Lazio (Italie), 08-09-26. — 16523 ×55—93.
ARAGONES (Vicente), Finestrat (Espagne), 05-08-04. — 3100×56—30.
ARREGHINI, née ZOPPOLATO, Pramaggiore (Italie), 02-12-30. — 8554 ×55—31.
ARREGHINI (Ermenegildo), Pramaggiore (Italie), 29-10-20. — 8554 ×55—31.
AVRAMESCO (Alexandre), Bucarest (Roumanie), 10-04-02. — 6541 ×39—95.
AYMAR, née IACHI, Quincinetto (Italie), 10-04-23. — 4003×56—73.
BALDUCCI (Tommaso), Corato (Italie), 02-11-34. — 4789×56—21.
BALISTRERI (Jean), Sousse (Tunisie), 08-08-24. — 4013×56—96.
BALISTRERI, née SPANO, Sousse (Tunisie), 19-08-24. — 4013×56—96.
BALLESTEROS (Miguel), Esparraguera (Espagne), 08-07-10. — 3015 ×56—31.
BALLESTEROS, née PEREZ, Punta Alta (Argentine), 24-06-12. — 3015 ×56—31.
BARCLLAY DE TOLLY (Serge), Petrograd (Russie), 06-01-02. — 12448 ×40—13.
BARCLLAY DE TOLLY, née NOVAKOVSKY, Beyrouth (Liban), 10-11-22. — 12448×40—13.
BATOR, née JAROSZ, Suchy Grunt (Pologne), 10-03-13. — 3793×56—46.
BATOR (Michel), Suchy Grunt (Pologne), 01-03-01. — 3793×56—46.
BAULO (Espérance), Barcelone (Espagne), 20-01-36. — 4281×56—66.
BELAHSEN (Khamous), Sousse (Tunisie), 11-04-22. — 4626×52—75.
BLAZQUEZ (Marie), Santiago de la Espada (Espagne), 15-08-20. — 3732×56—09.
BOEHM (Georges), Eger (Tchécoslovaquie), 31-03-21. — 7809×53—68.
BONET (Federico), Barcelone (Espagne), 21-11-16. — 1621×56—34.
BONOMI (Louis), Nembro (Italie), 29-04-22. — 3771×56—75.
BOTTEGA (Italo), Colle Umberto (Italie), 29-06-24. — 45181×45—74.
BRAMI (Chalom), Tunis, 04-11-24. — 12134×55—96.
BSERENI (Mounir), Alep (Syrie), 25-11-25. — 5292×56—98.
BUFFONI (Battista), Valsecca (Italie), 15-08-13. — 5036×56—42.
BULDRINI (Adorno), Esanatoglia (Italie), 27-09-15. — 10537×55—54.
BULDRINI, née ROSSINI, Barchi (Italie), 25-02-22. — 10537×55—54.
BUSI (Laurent), Brembilla (Italie), 25-08-13. — 18121×49—38.
CACCIURRI, née MAGGIORI, Naters (Suisse), 29-08-11. — 9619×52—13.
CACCIURRI (Primo), Signa (Italie), 03-10-15. — 9619×52—13.
CAGNI, née CAGNI, Santa Maria Rezzonico (Italie), 11-08-13. — 4023 ×56—16.
CAGNI (Eremo), Santa Maria Rezzonico (Italie), 26-08-09. — 4023×56 —16.
CALVO (Salvador), Sarinena (Espagne), 05-08-12. — 2308×56—31.
CAMPESE (Mario), Montecchio Precalcino (Italie), 11-08-25. — 15347 ×51—38.
CAPARROS (Juan), Carboneras (Espagne), 06-05-07. — 3792×56—13.
CAPARROS, née ESCAME, Ile Cristina (Espagne), 26-06-12. — 3792 ×56—13.
CARDONA (Delphine), Vinaroz (Espagne), 06-01-38. — 4022×56—32.
CASTRO, née CANOVAS, Zurgena (Espagne), 18-08-16. — 2093×56—31.
CASTRO (Joseph), Villaricos (Espagne), 05-03-12. — 2093×56—31.
CELESTIN (Louis), Quatre-Bornes, Ile Maurice, 26-06-37. — 17306×55 —98.
CIOLINI (Guido), Foligno (Italie), 01-01-24. — 11624×55—92.
CLARA (Arturo), Cirie (Italie), 11-11-08. — 4001×56—04.
CLARA, née AMISANO, Turin (Italie), 05-04-18. — 4001×56—04.
COHEN, née PRZEMBORSKA, Lodz (Pologne), 11-12-31. — 4296×56 —75.
COHEN (Jacob), Tunis, 12-01-23. — 4296×56—75.
COHEN (Hai), Sousse (Tunisie), 25-10-24. — 4786×56—96.
COMINAZZINI (Jacques), Ornavasso (Italie), 31-08-03. — 4024×56 —25.
CONESA, née SEMPERE, Barcelone (Espagne), 10-05-18. — 3014×56 —69.
CONESA (Luis), Carthagène (Espagne), 25-06-14. — 3014×56—69.
COUNIO, née GABBAI, Cassaba (Turquie), 12-07-06. — 3720×56—84.
COUNIO (Moïse), Smyrne (Turquie), 00-00-98. — 3720×56—84.
CURCI (Vincenzo), San Severo (Italie), 30-05-37. — 3223×56—01.
D'ASTA, née ATTARDO, Siracusa (Italie), 26-02-28. — 5040×56—13.
D'ASTA (Salvatore), Ravanusa (Italie), 20-08-25. — 5040×56—13.
DA ROS, née SANSON, San Fior (Italie), 01-02-27. — 2484×56—47.
DA ROS (Angel), Colle Umberto (Italie), 10-02-22. — 2484×56—47.
DANILOFF (Basile), Doutchino (Russie), 24-04-96. — 802×56—75.
DANNA (Romano), Cavazzo Carnico (Italie), 28-12-29. — 4255×56 —57.
DARMAN (Moedjiono), Nouméa (Nouvelle Calédonie), 19-02-33. — 4103×55—98.
DE MEIS (Sabatino), Capistrello (Italie), 21-09-05. — 12963×54—84.
DEKER (Albert), Osterfeld (Allemagne), 08-04-18. — 4254×56—62.
DEL PRETE (Carlo), Naples (Italie), 04-04-27. — 24623×47—75.
DEL PRETE, née LONARDI Vérone (Italie), 31-05-29. — 24623×47 —75.
DELGADO, née NAVARRO, Villena (Espagne), 30-10-11. — 16433×55 —34.
DELGADO (Tomas), Santiago de la Espada (Espagne), 27-10-07. — 16433×55—34.
DER ALEXANIAN, née NADJARIAN, Kharpout (Asie mineure), 25-06-00. — 13523×48—26.
DER ALEXANIAN (Gazar), Kharpout (Asie mineure), 20-06-96. — 13523×48—26.
DI MARCO (Antonio), Sommatino (Italie), 27-11-27. — 1092×51—38.
DI MARCO, née VICINO, Grenoble (Isère), 18-03-27. — 1092×51—38.
DIAZ (Auselmo), Bivadeo (Espagne), 20-05-11. — 6121×56—96.
DIAZ, née CARTTA, Tunis, 14-07-23. — 6121×56—96.
DIEZ (Constantino), Saragosse (Espagne), 11-04-16. — 14360×53—47.
DIEZ, née SAEZ, Fuenterrobles (Espagne), 01-10-17. — 14360×53—47.
DIQUATTRO, née DAQUARTI, Gênes (Italie), 22-11-08. — 10953×52 —06.
DIQUATTRO (Georges), Ragusa (Italie), 01-01-18. — 10953×52—06.
DOMAINE, née BONEL, Arnaz (Italie), 20-03-28. — 4262×56—13.
DOPPELT, née LILLE, Vienne (Autriche), 01-10-20. — 17307×51—75.
DOPPELT (Zygmunt), Przemysl (Pologne), 16-02-10. — 17307×51—75.
DUPILLE, née VALLORTIGARA, Buttgen (Allemagne), 11-11-20. — 4091 ×56—75.
DZIEGIL (Jean), Stankiewice (Pologne), 13-03-07. — 4265×56—01.
ERCILLA, née MARTINEZ, Tarrasa (Espagne), 21-08-22. — 22286×50 —75.
ERCILLA (Castor), Basauri (Espagne), 14-07-11. — 22286×50—75.
ESTEBAN, née SANCHEZ, Almeria (Espagne), 28-09-01. — 3781×56 —92.
ESTEBAN (Julio), Adra (Espagne), 01-10-99. — 3781×56—92.
EXPOSITO (Francisco), Ubeda (Espagne), 11-06-18. — 18496×54—50.
FABRO, née PLOS, Majano (Italie), 01-01-23. — 3775×56—78.
FABRO (Serafino), Majano (Italie), 09-12-14. — 3775×56—78.
FACCO (Antonio), Camposampiero (Italie), 22-03-36. — 3772×56—31.
FAY, née GIACOB, Turin (Italie), 10-06-21. — 3381×56—69.
FESKE, née STERN, Dresde (Allemagne), 24-02-24. — 34831×46—84.
FESKE (Horst), Copitz (Allemagne), 17-06-20. — 24831×46—84.
FIEDLER (Miloche), Paris, 27-06-20. — 8449×54—91.
FIGUCCIO, née MACCARIO, Tunis, 21-09-18. — 4764×48—96.
FIGUCCIO (Georges), Tunis, 09-10-15. — 4764×48—96.
FONT (Narcisse), Navata (Espagne), 11-06-03. — 9636×48—66.
FORGHIERI (Giuseppe), Foggia Rubiera (Italie), 10-06-35. — 3845×56 —90.
FORNONI (Domenico), Bolgare (Italie), 05-03-36. — 1682×56—69.
FULLA (Pedro), San Pedro Pescador (Espagne), 30-01-23. — 16957×l 55—75.
FURLANETTO (Emilio), Treviso (Italie), 23-10-24. — 3753×56—82.
GAJNIK (Theodore), Wiescherhofen (Allemagne), 27-05-21. — 6217×l 56—62.
GAJNIK, née GIELDA, Rauxel (Allemagne), 14-08-22. — 6217×56—62.
GALLEGO, née DEL PICO, Penafiel (Espagne), 21-04-19. — 2445×54 —76.

GALLEGO (Doroteo), Valladolid (Espagne), 28-05-20. — 2115×54—76.
GALOFARO, née TRIFILETTI, Novara di Sicilia (Italie), 15-10-11. — 15750×51—69.
GALOFARO (Francesco), Novara di Sicilia (Italie), 08-10-05. — 15750×54—69.
GARCIA (Manuel), La Union (Espagne), 06-09-27. — 3816×56—13.
GARCIA, née ORTS, Elche (Espagne), 20-12-20. — 4871×56—95.
GARCIA (Sebastian), Pozo Hondo (Espagne), 14-03-09. — 4871×56—95.
GAROFOLI (Giuseppe), Trani (Italie), 18-01-25. — 2551×56—75.
GELEBIAN, née IPLICJIAN, Smyrne (Asie Mineure), 20-05-94. — 11173×55—75.
GENTILE (Elena), Casablanca (Maroc), 26-02-27. — 4867×56—95.
GERVASONI (Giovanni-Pierino), San Giovanni Bianco (Italie), 12-12-33. — 3712×56—52.
GERVASONI (Mario), Dossena (Italie), 30-09-36. — 3743×56—52.
GERVASONI (Pierino), San Giovanni Bianco (Italie), 08-09-35. — 3744×56—52.
GESTY, née LUCZAK, Herne (Allemagne), 25-08-10. — 2389×56—59.
GESTY (Adam), Holthausen (Allemagne), 12-11-05. — 2389×56—59.
GIMENO (Jose), Valencia (Espagne), 24-01-21. — 13255×55—95.
GIMZIA, née JAMINSKA, Janienszezyka (Pologne), 15-11-16. — 2017×56—59.
GIMZIA (Franciszek), Polezyska (Pologne), 15-09-15. — 2017×56—59.
GLADSCHENKO (Vasili), Bistrianskala (Russie), 26-10-12. — 6243×56—95.
GLAGAU, née FAHL, Soweiden (Allemagne), 10-09-08. — 14558×54—99.
GLAGAU (Heinrich), Charlottenburg (Allemagne), 22-03-09. —14558×54—99.
GLANC, née MANDZIJ, Malaszowce (Pologne), 18-05-11. — 13873×55—57.
GLANC (Léon), Rychwal (Pologne), 29-12-14. — 13873×55—57.
GOCLAWSKI (Marian), Plock (Pologne), 02-07-22. — 4412×56—59.
GOIN, née SASSO, Lentiai (Italie), 03-07-17. — 2995×56—57.
GOLLER (Cornelio), Besenello (Italie), 31-10-09. — 1615×54—31.
GOLLER, née MOMBELLI, Rivolta d'Adda (Italie), 20-10-23. — 1615×54—31.
GOMES (Antonio), Sao Paio de Jolda (Portugal), 06-12-11. — 4944×50—15.
GONZALEZ (Luis), Larache (Maroc), 28-06-37. — 4111×56—31.
GONZALEZ (Jose), Cuenca (Espagne), 03-03-20. — 4414×56—66.
GRENDA (Vencenslas), Borbeck (Allemagne), 09-09-13. — 4413×56—62.
GRENDA, née BANASZAK, Recklinghausen (Allemagne), 10-05-18. — 4413×56—62.
GROSCH (Hans), Erlangen (Allemagne), 11-10-19. — 3534×56—91.
GRUNDMAN (Hiler), Konskie (Pologne), 20-06-01. — 11174×55—22.
GUALTIERI (Orazio), Vernio (Italie), 03-05-29. — 200×56—20.
HAMSIN, née GAHLEITNER, Niederkirchen (Allemagne), 26-03-28. — 7679×52—68.
HAMSIN (Serge), Subsjevka (Russie), 05-04-19. — 7679×52—68.
HASSID (Maurice), Tunis, 28-04-14. — 2184×56—96.
HERNANDEZ (Juan), Villena (Espagne), 21-09-37. — 3820×56—31.
HERNANDEZ (Francisco), Villena (Espagne), 13-07-34. — 3819×56—31.
HERNANDEZ (Narciso), Pacheco (Espagne), 25-02-17. — 479×56—11.
HIDALGO (Jean), Casablanca (Maroc), 07-09-34. — 4671×56—95.
HLADYLO (Maria), Nienowice (Pologne), 28-02-12. — 2408×56—28.
HOTTON (Albert), Froidmont (Belgique), 06-02-23. — 1838×56—92.
HRYHOROWICZ (Waclaw), Borsuki (Pologne), 15-02-23. — 3403×56—38.
IASCI, née GIARDINELLI, Ortona (Italie), 18-05-06. — 2913×56—38.
IASCI (Luigi), Lanciano (Italie), 23-08-03. — 2913×56—38.
IASCI (Lidia), Ortona (Italie), 12-03-34. — 2914×56—38.
INGALATURRE (Luis), Quinto (Espagne), 10-06-31. — 6345×55—61.
INGRASSIA (Gaëtan), Tunis, 11-02-24. — 11512×47—96.
JAGODOWICZ, née KSIAZKOWSKA, Minsk Mazowiecki (Pologne), 16-12-10. — 4615×56—75.
JANDRAIN (Alfred), Liernu (Belgique), 13-08-27. — 3234×56—02.
JANIK, née GRZESKOWIAK, Recklinghausen (Allemagne), 21-06-11. — 4123×56—59.
JIMENEZ, née ROMAN, Aguilas (Espagne), 21-10-26. — 861×55—28.
JIMENEZ (Juan), Pulpi (Espagne), 24-12-26. — 861×55—28.
KNIHAR (Pavel), Trest (Tchécoslovaquie), 09-01-31. — 14439×55—92.
KOCH (Charles), Kraljevitcevo (Yougoslavie), 19-03-12. — 3817×56—75.
KRUSE (Karl), Beuren (Allemagne), 04-06-28. — 4666×56—92.
KUCHARSKI, née LISOWSKA, Lubojna (Pologne), 27-10-07. — 3522×56—58.
KUCHARSKI (Jean), Radostkow (Pologne), 23-12-04. — 3522×56—58.
KUNG SEO YIN, Tsung Ming (Chine), 01-08-18. — 2100×54—75.
LABBATE, née AQUILINA, Gela (Italie), 03-05-13. — 10033×53—30.
LABBATE (Crocifisso), Butera (Italie), 13-02-09. — 10033×53—30.
LAENCINA (Antonio), Bilbao (Espagne), 13-06-05. — 17199×55—33.
LAJDECKI (Bernard), Wincentow (Pologne), 01-03-36. — 4694×56—98.
LELLOUCHE (Joseph), Tunis, 30-08-09. — 1270×56—96.
LENGYEL (Louis), Budapest (Hongrie), 15-02-99. — 18182×53—78. 18182×53—78.
LENGYEL, née SCHWARTZ, Budapest (Hongrie), 29-07-02. — 18182×53—78.
LIPOWSKI, née MENARINI, San Felice Sul Panaro (Italie), 15-12-15. — 2902×56—78.
LIPOWSKI (Marjan), Lublin (Pologne), 04-12-15. — 2902×56—78.
LIS (Zdzislaw), Sielec (Pologne), 30-10-19. — 3690×56—59.
LONGO, née LECCA, Kalaa Djerda (Tunisie), 27-01-18. — 1273×56—96.
LONGO (François), Tunis, 16-01-14. — 1273×56—96.
LOPEZ (José), La Union (Espagne), 15-01-12. — 3033×56—31.
LUNETTO, née BROCATI, Par'inico (Italie), 08-07-96. — 3988×56—96.
MAATOUK (Gaston), Sfax (Tunisie), 02-11-09. — 5987×56—96.
MADERA (Francisco), Valdepenas (Espagne), 11-05-19. — 13278×55—47.
MADERA, née UROZ, Gergal (Espagne), 24-03-23 — 13278×55—47.
MAJCHSZAK, née ROBASZYNSKI, Datteln (Allemagne), 12-11-11. — 3602×56—62.
MAJCHSKAZ (Antoine), Pieruszyce (Allemagne), 25-05-04. — 3602×56—62.
MANGIONE, née OLIVIERI, Corato (Italie), 25-08-23. — 14815×55—47.
MANGIONE (Luigi), Corato (Italie), 22-09-22. — 14815×55—47.
MARCHEWKA, née GONDA, Recklinghausen (Allemagne), 22-09-17. — 6069×54—62.
MARCHIO (Giancarlo), la Spezia (Italie), 23-06-30. — 14391×55—57.
MAROKIAN, née ASSADOURIAN, Yousgad (Turquie), 05-01-13. — 30301×47—43.
MAROKIAN (Serop), Moussen (Arménie), 00-00-09 — 30301×47—43.
MARQUES FERREIRO (François), Ponte Velha d'Almoster (Portugal), 27-05-09. — 3601×56—32.
MARTI (Jean), San Baudilio de Llobregat (Espagne), 03-07-36. — 4404×56—66.
MARTINEZ (José), Vich (Espagne), 14-11-33. — 4103×56—47.
MARZAROLI (Severino), Monticelli (Italie), 26-07-01. — 10296×37—78.
MASOPUST (Miloslav), Zupanovice (Tchécoslovaquie), 22-05-29. — 2411×56—57.
MATA (Joseph), Bellcaire de Urgel (Espagne), 12-04-10. — 10001×53—66.
MATA, née PALOU, Linola (Espagne), 18-04-12. — 10001×53—66.
MAYOLINI, née PAPALIA, Metlaoui (Tunisie), 27-08-13. — 82318×28—93.
MAZZONI (Italo), Milan (Italie), 14-10-16. — 15812×52—75.
MECKAR (S'efan), Solina (Yougoslavie), 12-10-24. — 9153×55—62.
MEMMI (Charles), Tunis, 10 11 11. — 2689×34—96.
MENCFEL (Joseph), Dzietrzniki (Pologne), 26-11-10. — 4401×56—59.
MENCFEL, née LATA, Dabrowka Gorzycka (Pologne), 01-06-15. — 4401×56—59.
MICELI, née MILIOTO, Aragona (Italie), 13-02-10. — 7103×52—84.
MICELI (Giuseppe), Comitini (Italie), 23-10-00. — 7103×52—84.
MICELI (Joseph), Comitini (Italie), 04-05-35. — 3701×56—84.
MICHELETTI (Marcel), Paris, 10-10-25. — 9374×47—98.
MICHIARDI (Martino), Groscavallo (Italie), 28-07-97. — 5000×56—38.
MICHIARDI, née GRIVA, Groscavallo (Italie), 23-05-06. — 5000×56—38.
MILANESI, née BERTUZZI, Plaisance (Italie), 15-02-17. — 3870×56—75.
MILESI (Antonio), Brembilla (Italie), 18-09-16. — 3301×56—38.
MILESI, née MOIOLI, Albino (Italie), 07-07-20. — 3301×56—38.
MILICIA, née PERA, Tunis, 25-03-30. — 1833×56—96.
MILICIA (Pierre), la Cebala du Mornag (Italie), 01-04-20. — 1833×56—96.
MINCHIO, née MANIERA, Casalserugo (Italie), 15-06-04. — 2904×56—78.
MINCHIO, (Vittorio), Montegaldella (Italie), 06-08-01. — 2901×56—78.
MOLINA, née GUSO, Masarach (Espagne), 04-11-30. — 15669×55—09.
MOLINA (Constantino), Santa Engracia di Saragosse (Espagne), 06-09-25. — 15669×55—09.
MORALES (Casimiro), las Palmas (Espagne), 18-05-18. — 3032×56—51.
MORENO (Angel), Instincion (Espagne), 24-07-07. — 7545×55—92.

MULLER (Othon), Scheibenhardt (Allemagne), 31-05-10. — 3391×56—67.

MURBACH (Jean), Bouscat (Gironde), 28-01-01. — 3009×25—75.

NARDELLI, née TONDINI, Castiglione della Pescaia (Italie), 06-12-24. — 14149×55—24.

NARDELLI (Gaston), Pont-Sainte-Maxence (Oise), 09-01-26. — 14149×55—24.

NEDDAM (Maurice), Rissani (Maroc), 00-00-19. — 3340×56—92.

NERLICH (Karl), Koblenz (Allemagne), 27-09-22. — 4294×55—96.

NICHELE (Giuseppe), Rosa (Italie), 16-03-15. — 6314×55—34.

NICHELE, née PELLANDA, Rosa (Italie), 16-01-18. — 6314×55—34.

NIEDERKORN (Georges), Differdange (Luxembourg), 06-09-04. — 4625×56—08.

NIEWIADOMSKI, nte KUBALKA, Pienki (Pologne), 16-11-13. — 1107×56—77.

NIEWIADOMSKI (François), Zytniow (Pologne), 03-10-09. — 1107×56—77.

NIUBO (Joseph), Badalona (Espagne), 26-12-21. — 5585×56—98.

OLIVERA, née RAMON, San Hilario Sacalm (Espagne), 28-03-29. — 4294×56—66.

OLIVERA (Jean), Bercelone (Espagne), 01-09-16. — 4294×56—66.

OLIVERES, née ARMENGOL, Vilaguiga (Espagne), 22-04-12. — 4202×53—13.

OPATOWSKI (Nuchem), Brzeziny (Pologne), 15-07-10. — 2032×56—75.

ORSUCCI, née BELLANDI, Pescia (Italie), 23-08-08. — 4120×39—20.

ORTEGA, née MENDOZA, Guajar Faraguit (Espagne), 14-08-17. — 16634×54—11.

ORTEGA (Francisco), Guajar Faraguit (Espagne), 04-03-17. — 16634×54—11.

ORYNCZAK (Nicolas), Surmaczowka (Pologne), 02-12-09. — 3472×56—78.

ORYNCZAK, née MESZKO, Czerwona Wola (Pologne), 29-09-13. — 3472×56—78.

OTIN (José), Huesca (Espagne), 15-03-12. — 2973×56—65.

OTIN, née CEREZUELA, Oto (Espagne), 23-12-17. — 2973×56—65.

OWSIANNY (Joseph), Lonbrop (Allemagne), 21-12-13. — 3473×56—62.

OWSIANNY, née BALCERAK, Castrop (Allemagne), 24-09-13. — 3473×56—62.

PALACIOS (José), Oyon (Espagne), 22-05-21. — 3321×56—69.

PALOMERAS (Gabriel), Castellfullit de la Roca (Espagne), 03-12-25. — 2977×56—66.

PANSIERI (Isaac), Tunis, 03-03-20. — 4057×56—96.

PASTOR, née ZAMORA, Carbonneras (Espagne), 06-06-10. — 8370×53—95.

PAWELEC (Charles), Roskilde (Danemark), 31-01-17. — 2981×56—59.

PAWELEC, née POBIEGA, Milowice (Pologne), 22-04-22. — 2981×56—59.

PELLEGRINI (Rino), Selino (Italie), 25-07-19. — 1783×56—08.

PELTEKIAN (Agop), Ada Bazar (Asie Mineure), 00-00-04. — 9653×36—69.

PEREIRA (José), Olival (Portugal), 03-12-85. — 3265×55—80.

PEREIRA (Jacques), Smyrne (Turquie), 14-07-15. — 11587×46—95.

PEREZ (Sauveur), la Junquera (Espagne), 12-08-14. — 4295×56—66.

PEREZ, née MONTALAT, Agullana (Espagne), 14-02-22. — 4295×56—66.

PERLO (Czeslaw), Chmielow (Pologne), 04-10-20. — 2974×56—61.

PERO, née BISSCHOP, Assebrouck (Belgique), 21-08-09. — 10402×55—62.

PESENTI (Erminio), Brembilla (Italie), 24-12-10. — 2545×56—38.

PESENTI, née PELIZZARI, Avenone (Italie), 04-09-16 — 2545×56—38.

PETRONI, née VIGHI, Gaggio Montano (Italie), 23-03-11. — 2431×56—20.

PETRONI (Giovanni), Capannori (Italie), 23-08-07. — 2431×56—20.

PICCININI, née BERGAMELLI, Membro (Italie), 06-03-84. — 2972×56—09.

PICCIONE (Carmelo), Tunis, 24-02-09. — 6521×39—95.

PICCIONE, née BOURNOT, Alger, 13-05-06. — 6521×39—95.

PIKUL, née TULACZ, Zdzary (Pologne), 27-04-13. — 3461×56—78.

PIKUL (François), Radgoszcz (Pologne), 16-03-12. — 3461×56—78.

PINTOS (Julien), San Bartolome de Pinares (Espagne), 09-06-06. — 5536×56—65.

PIZZABALLA (Giovana), Urgano (Italie), 02-10-33. — 5358×56—73.

PIZZABALLA (François), Urgnano (Italie), 23-08-06. — 1927×46—73.

PIZZABALLA, née VAVASSORI, Bergamo (Italie), 29-12-10. — 1927×46—73.

POMARES (François), Casablanca (Maroc), 17-06-22 — 4573×51—13.

PONULAK, née JAROCH, Ochedzyn (Pologne), 28-07-16. — 4156×56—27.

PONULAK (Stéphane), Grodek Jagiellouski (Pologne), 09-12-09. — 4156×56—27.

POSMON, née DURANTE, Volpazo del Monfello (Italie), 16-02-03. — 3671×56—17.

POZA, née BENITO, Muelentes (Espagne) 23-03-05. — 4124×56—11.

POZA (Tomas), Curiel de Duero (Espagne), 07-03-01. — 4124×56—11.

PRESTA, née SOLER, Vera (Espagne), 11-03-01. — 4125×56—66.

PRISLEC (Léonard), Zagreb (Yougoslavie), 30-08-30. — 14303×52—67.

QUINTILLA (Josefa), Binefar (Espagne), 09-04-32. — 1174×56—31.

RACCA (Marius), Gaillard (Haute-Savoie), 25-07-24. — 1371×56—74.

RAMONEDA (François), Barcelone (Espagne), 18-08-00. — 6935×38—66.

RASTELLO (Gio-Maria), Ronco Canavese (Italie), 08-06-19. — 17228×48—38.

RATAJCZAK, née OTTO, Holthausen (Allemagne), 30-01-12. — 3465×56—62.

RATAJCZAK (Jean), Westerfilde (Allemagne), 11-07-07. — 3465×56—62.

RECHA, née VELA, Malaga (Espagne), 12-10-12. — 4112×56—13.

RECHA (Gabriel), Aracena (Espagne), 10-02-07. — 4112×56—13.

RECHE (Jacques), Partaloa (Espagne), 29-11-34. — 4111×56—12.

REDEL (Horst), Stettin (Allemagne), 12-01-24 — 1987×52—78.

REZONJA (Joseph), Renkovci (Yougoslavie), 10-01-21. — 4182×56—60.

RIBAS (Vicente), Baléares (Espagne), 09-06-13. — 11835×55—91.

RICO (Joseph), Milhaud (Gard), 11-03-18. — 11602×55—36.

RITTER (Karel), Prague (Tchécoslovaquie), 09-11-21. — 2503×56—05.

RODRIGUEZ, née COTENO, Isla Cristina (Espagne), 02-08-09. — 4181×56—66.

RODRIGUEZ (Francisco), Linares (Espagne), 19-03-11. — 4181×56—66.

RONDONI (Giovanni,) Ravenne (Italie), 15-06-30. — 6943×55—96.

ROUA (Khelifa), Moknine (Tunisie), 12-05-19. — 394×56—96.

ROVERA (Magno), Paglieres (Italie), 11-11-19. — 8130×51—83.

ROYAL (Chamen), Minsk (Russie), 15-01-99. — 13117×50—75.

ROYAL, née DIAMENT, Mogielnica (Pologne), 10-11-00. — 13117×50—75.

RUIZ (Charles), Berkane (Maroc), 20-03-21. — 9607×50—95.

RUIZ, née GUTIERREZ, Petit-Jean (Maroc), 29-05-25. — 9607×50—95.

RUTIGLIANO (Vincenzo), Barletta (Italie), 22-01-16. — 4104×56—13.

RUTIGLIANO, née D'AMATO, Canosa di Puglia (Italie), 23-02-19. — 4104×56—13.

SAADA YOUSSEF, Bizerte (Tunisie), 14-11-14. — 396×56—96.

SALELLAS (Liberto), Tarrasa (Espagne), 19-12-36. — 1135×56—82.

SALVADORI, née COSI, Bagolino (Italie), 23-09-11. — 3488×51—38.

SALVATICO (Paolo), Caressio (Italie), 07-09-06. — 14927×55—13.

SALVATICO, née MARINO, Villar San Costanzo (Italie), 18-04-10. — 14927×55—13.

SANCHEZ (Paulino), Valdecaballero (Espagne), 31-12-18. — 5330×56—13.

SANCHEZ (Juan) Banes (Espagne), 15-07-16. — 3991×56—31.

SANCHEZ (Dionisio), Huelamo (Espagne), 25-05-18. — 322959×46—31.

SANCINITO (Angelo), Souk el Arba (Tunisie), 19-02-22. — 6506×55—93.

SAUER, née LOTH, Hasborn (Sarre), 09-04-22. — 4111×56—57.

SAVAL, née AGUIRRE, La Unjon (Espagne), 09-10-05. — 15859×55—13.

SAVAL (Jean-Baptiste), Callosa de Ensarrio (Espagne), 24-07-06. — 15859×55—13.

SBERRO (Moïse), Tunis, 04-07-09. — 1434×56—96.

SCHLOSSER (Lothar), Plauen (Allemagne), 09-12-28. — 5787×56—92.

SCHWARZ (Bernard), Waldkirch (Allemagne), 01-12-27. — 4175×56—66.

SCURTI (Egideo), Tunis, 04-05-27. — 4965×56—96.

SECLY (Maurice), Ain Draham (Tunisie), 31-07-27. — 389×56—96.

SEMSEY (Richard), Tapio Szele (Hongrie), 03-08-29. — 13071×55—92.

SINIAWER (Mojsze), Lodz (Pologne), 21-01-15. — 16722×55—75.

SKRZYPCZAK, née JANKOWIAK, Sipiory (Pologne), 27-01-26. — 3765×56—71.

SKRZYPCZAK (Edmond), Chrzastow (Pologne), 20-10-21. — 3765×56—71.

SMELKO (Anna), Spisska-Nova-Ves (Tchécoslovaquie), 20-04-15. — 4173×56—75.

SOLIVERES, née ALBANELL, Jalon (Espagne), 17-09-87. — 3052×56—91.

STANKUTE (Elena), Sveksna (Lithuanie), 09-12-09. — 2782×56—75.

STEPANIC (Juraj), Kurilovac (Yougoslavie), 18-05-19. — 3394×56—57.

STEPANIC, née RAWRYSZ, Medenice (Pologne), 19-02-24. — 3394×56—57.

SVIRINE (Anatole), Blagowistchensky (Russie), 10-10-09. — 976×55—96.

SWIDURSKI, née SIEMINSKA, Rodaki (Pologne), 10-06-21. — 3764×56—62.

SWIDURSKI (André), Oberhausen-Altstaden (Allemagne), 04-11-15. — 3764×56—62.
SYTAR (Jean), Dobeza (Pologne), 15-04-05. — 3395×56—57.
SZATNY (Alphonse), Riemke (Allemagne), 09-08-22. — 3112×56—62.
SZENDLER (Edmond), Fresnes-sur-Escaut (Nord), 15-11-25. — 8910×51—59.
SZYDLOWSKI (Edmund), Wierzbowo (Pologne), 25-08-24. — 3763×56—62.
SZYMANSKI, née WITCZAK, Herten (Allemagne), 07-03-18. — 4171×56—62.
SZYMANSKI (Stanislas), Linden (Allemagne), 12-12-14. — 4171×56—62.
TALWINSKI (Igor), Varsovie (Pologne), 12-10-07. — 12370×51—75.
TARKA, née LYSIK, Podlipie (Pologne), 17-10-20. — 9609×55—60.
TARKA (Louis), Podlipie (Pologne), 08-01-14. — 9609×55—60.
TAROYAN (Aram), Van (Arménie), 03-10-08. — 12306×51—68.
TERRYN (Gérard), Staden (Belgique), 17-08-27. — 1542×56—10.
TOCHOVICZ (Jean), Michalowice (Pologne), 05-02-14. — 3762×56—88.
TORCAL (Richard), Barcelone (Espagne), 08-05-36. — 3631×56—23.
TORDELLA, née GUGLIELMETTI, Magliano (Italie), 23-05-10. — 11465×55—84.
TORDELLA (Francesco), Torino (Italie), 18-06-10. — 11465×55—84.
TORTOSA (José), Algezarez (Espagne), 16-05-03. — 605×56—92.
TZAPRENKO (Basile), Kiew (Russie), 23-12-94. — 15032×55—31.
TZAPRENKO, née CHIDLOVSKY, Vilna (Lithuanie), 03-01-10. — 15032×55—31.
UFARTE (Miguel), San Jose (Espagne), 07-08-07. — 1199×55—92.
VALLEJO (Fulgencio), Villasana (Espagne), 27-11-11. — 15331×55—06.
VALLEJO, née GASTALDI, Santa Fé (Argentine), 31-05-06. — 15331×55—06.
VALORA, née BERTUGLIA, Philippe-Thomas (Tunisie), 25-12-09. — 1169×48—96.
VALORA (Jeanne), Tunis, 01-02-32. — 5997×56—96.
VALORA (Gaëtan), Tunis, 26-04-30. — 5996×56—96.
VALORA (Nonce), Tunis, 29-06-08. — 1169×48—96.
VARELLO, née GIOFFRE, Motta-San-Giovanni (Italie), 15-02-24. — 10345×52—13.
VENEZIANI (Celso), Lugagnano (Italie), 23-02-22. — 21082×51—82.
VERDAGUER (Augustin), Massanet-de-Cabrenys (Espagne), 30-09-37. — 4134×56—66.
VERGARA (Marcelino), Carolina (Espagne), 02-07-11. — 3165×56—75.
VISAUTA, née BUENO, Isaba (Espagne), 07-12-09. — 6207×55—31.
VISAUTA (José), Martes (Espagne), 21-05-05. — 6207×55—31.
VITALES (José), Sarinena (Espagne), 16-03-10. — 6690×53—31.
VITALES, née AYALA, Haro (Espagne), 25-02-15. — 6690×53—31.
WENCLAWOWICZ, née DUBROWNA, Spass (Pologne), 25-10-03. — 4135×56—33.
WENCLAWOWICZ (Michel), Wankowice (Pologne), 13-11-03. — 4135×56—33.
WOS (Marianne), Wisniowa (Pologne), 25-05-25. — 4162×56—62.
WROBLEWSKI, née PYTLARZ, Pierzyce (Pologne), 27-07-24. — 5700×51—59.
WROBLEWSKI (Casimir), Sterkrade (Allemagne), 15-04-19. — 5700×51—59.
ZAMBON (Giuseppe), San-Fior (Italie), 11-01-07. — 1170×56—31.
ZAMBON, née PARISATO, Castelbaldo (Italie), 26-08-07. — 1170×56—31.
ZAPPALENTI (Fulvio), Sesto-al-Reghena (Italie), 03-11-25. — 4163×56—31.
ZIMMERLI (Hans), Brittnau (Suisse), 14-12-21. — 7542×55—95.
ZORRILLA, née PICAMAL, Montesquieu (Pyrénées-Orientales), 04-04-23. — 7538×55—66.
ZORRILLA (Donato), Espinosa (Espagne), 14-09-16. — 7538×55—66.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

BOGAERT, née LEFORESTIER, Coutances (Manche), 01-07-95. — 5037×56—50.
DELMAS, née GUILHEM, Capendu (Aude), 03-03-03. — 1281×53—31.
LEMAIRE (Elise), Téhéran (Iran), 12-06-74. — 13955×54—75.
POLTERA, née PREAUT, Château-Thierry (Aisne), 05-09-91. — 17213×55—75.
RACCAUD, née MINOLI, Paris, 11-04-01. — 4185×56—78.
REICHMUTH, née BOUTIN, la Croix-en-Touraine (Indre-et-Loire), 13-07-03. — 3581×56—37.
TORTOSA, née DEMAYA, Aïn-Témouchent (Oran), 14-12-05. — 605×56—92.
VANDENBERGHE, née LECERF, Thiant (Nord), 26-01-97. — 3491×56—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ABLONDI (Annita), Calestano (Italie), 08-12-39. — 6842×53—74.
AGORRETA (Jésus), Urrea de Gaen (Espagne), 15-09-35. — 10091×53—13.
ANNINO (Guy), Bron (Rhône), 16-01-51. — 11246×52—69.
ANNINO (Hélène), Tripoli (Libye), 25-06-44. — 11246×52—69.
ANNINO (Salvatore), Tripoli (Libye), 15-01-38. — 11246×52—69.
ANNINO (Yves), Bron (Rhône), 15-02-55. — 11246×52—69.
ANTONINI (Rosa), Turin (Italie), 24-02-38. — 1109×52—78.
AVRAMESCO (André), Casablanca (Maroc), 30-11-37. — 6541×39—95.
BARCLLAY DE TOLLY (Hélène), Homs (Syrie), 14-08-41. — 12448×40—13.
BARCLLAY DE TOLLY (Catherine), Baalbek (Liban), 18-06-40. — 12448×40—13.
BATOR (Jean-Pierre), Cahors (Lot), 15-09-48. — 3793×56—46.
BATOR (Roman), Cahors (Lot), 28-07-39. — 3793×56—46.
BONEL (René), Saint-Georges-de-Commiers (Isère), 15-07-51. — 4262×56—43.
BRAMI (Danielle), Tunis, 16-07-51. — 12134×55—96.
BULDRINI (Yvan), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 28-10-48. — 10537×55—54.
CACCIURRI (Marco), Signa (Italie), 27-09-42. — 9619×52—13.
CAGNI (Jacqueline), Loubert (Charente), 25-12-52. — 4023×56—16.
CLARA (Louis), Turin (Italie), 05-03-44. — 4001×56—04.
COHEN (Michèle), Sousse (Tunisie), 07-03-51. — 4786×56—96.
CONESA (Ana-Maria), Barcelone (Espagne), 05-08-50. — 3014×56—69.
CONESA (Maria), Barcelone (Espagne), 08-01-48. — 3014×56—69.
CONESA (José), Barcelone (Espagne), 26-03-44. — 3014×56—69.
DEL PRETE (Jean-Pierre), Paris, 24-12-54. — 24623×47—75.
DELGADO (José), Villena (Espagne), 28-11-39. — 16433×55—34.
DELGADO (Ramon), Villena (Espagne), 15-08-37. — 16433×55—34.
DELGADO (Josefa), Villena (Espagne), 14-07-36. — 16433×55—34.
DI MARCO (Chantal), Grenoble (Isère), 29-05-55. — 1092×51—38.
DI MARCO (Jeanine), Grenoble (Isère), 20-05-54. — 1092×51—38.
DI MARCO (Christiane), Grenoble (Isère), 07-02-53. — 1092×51—38.
DI MARCO (Sarah), Grenoble (Isère), 03-03-49 — 1092×51—38.
DI MARCO (Joël), Grenoble (Isère), 06-05-50. — 1092×51—38.
DI MARCO (Mireille), la Tronche (Isère), 14-03-47. — 1092×51—38.
DIQUATTRO (Rosa), Gênes (Italie), 26-06-11. — 10953×52—06
ERCILLA (Hélios), Aubervilliers (Seine), 06-01-56. — 22286×50—75.
FABRO (Gianni), San Daniele Del Friuli (Italie), 13-06-46. — 3775×56—78.
GAJNIK (Guislaine), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 09-10-55. — 6217×56—62.
GAJNIK (Denis), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 13-09-53. — 6217×56—62.
GAJNIK (Alain), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 11-03-52. — 6217×56—62.
GAJNIK (Bernard), Nœux-les-Mines, (Pas-de-Calais), 30-09-48. — 6217×56—62.
GALLEGO (Lydia), Rouen (Seine-Maritime), 19-06-51. — 2115×54—76.
GALLEGO (Daniel), Penafiel (Espagne), 30-11-46. — 2115×54—76.
GESTY (Roger), Masny (Nord), 23-10-14. — 2389×56—59.
GIMZIA (Irène), Maubeuge (Nord), 31-03-13. — 2017×56—59.
GIMZIA (Jean-Marie), Maubeuge (Nord), 18-12-53. — 2017×56—59.
GLAGAU (Norman), Rossel (Allemagne), 25-11-43. — 11558×54—99.
GLAGAU (Jeannette), Berlin (Allemagne), 18-08-48. — 14558×54—99.
GLANC (Anne-Marie), Dieuze (Moselle), 24-12-43. — 13873×55—57.
GOLLER (Marie Christine), Toulouse (Haute-Garonne), 03-01-50. — 1615×55—57.
HAMSIN (Michel), Colmar (Haut-Rhin), 28-04-55. — 7679×52—68.
HAMSIN (François), Colmar (Haut-Rhin), 26-06-52. — 7679×52—68.
HAMSIN (Astrid), Colmar (Haut-Rhin), 20-06-51. — 7679×52—68.
HAMSIN (Denise), Munster (Haut-Rhin), 28-02-19. — 7679×52—68.
HASSID (Nicole), Tunis (Tunisie), 16-11-12. — 2181×56—96.
HASSID (Jean-Claude), Tunis (Tunisie), 05-07-39. — 2181×56—96.
IASCI (Guiliana), Ortona (Italie), 28-09-14. — 2913×56—38.
IASCI (Antonio), Ortona (Italie), 09-07-40. — 2913×56—38.
IASCI (Benito), Ortona (Italie), 30-08-37. — 2913×56—38.
JIMENEZ (François), Artenay (Loiret), 22-01-54. — 861×55—28.
KUCHARSKI (Bernadette), Moux (Nièvre), 03-06-47. — 3522×56—58.
KUCHARSKI (Christiane), Moux (Nièvre), 17-02-49. — 3522×56—58.
KUCHARSKI (Jean-Robert), Autun (Saône-et-Loire), 06-05-41. — 3522×56—58
KUCHARSKI (Joseph), Autun (Saône-et-Loire), 29-01-39. — 3522×56—58.

KUCHARSKI (Ryszard), Radostkow (Pologne), 21-01-36. — 3522×56—58.

KUCHARSKI (Henri), Moux (Nièvre), 01-02-11. — 3522×56—58.

KUCHARSKI (Marie-Thérèse), Moux (Nièvre), 19-06-15. — 3522×56—58.

LABBATE (Carmela), la Grand'Combe (Gard), 01-01-51. — 10033×53—30.

LABBATE (Roco), Butera (Italie), 31-03-11. — 10033×53—30.

LABBATE (Arcangelo), Butera (Italie), 21-01-39. — 10033×53—30.

LELLOUCHE (Alain), Tunis (Tunisie), 22-12-50. — 1270×56—96.

LELLOUCHE (Danielle), Tunis (Tunisie), 12-09-47. — 1270×56—96.

LELLOUCHE (Charles), Tunis (Tunisie), 10-01-16. — 1270×56—96.

LELLOUCHE (Flavie), Tunis (Tunisie), 17-03-15. — 1270×56—96.

LIPOWSKI (Lydia), le Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 17-02-16. — 2902×56—78

LIPOWSKI (Michel), le Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 06-05-38. — 2902×56—78.

LOZANO (Concepcion), Puigcerda (Espagne), 08-12-35. — 4112×56—13.

MAATOUK (Marc), Sfax (Tunisie), 10-06-55. — 3987×56—96.

MAATOUK (Marianne), Sfax (Tunisie), 13-06-53. — 3987×56—96.

MAATOUK (Jeanine), Sfax (Tunisie), 06-01-45. — 3987×56—96.

MAATOUK (Makloul), Sfax (Tunisie), 11-07-13. — 3987×56—96.

MAATOUK (Danielle), Sfax (Tunisie), 29-09-41. — 3987×56—96.

MAATOUK (Bahia), Sousse (Tunisie), 10-09-39. — 3987×56—96.

MAATOUK (Joseph), Sfax (Tunisie), 23-01-38. — 3987×56—96.

MADERA (Maria-Antonia), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 19-02-52. — 13278×55—47.

MADERA (François), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 28-06-49. — 13278×55—47.

MANGIONE (Ricardo), Fumel (Lot-et-Garonne), 15-08-13. — 14815×55—47.

MANGIONE (Cataldo), Corato (Italie), 30-03-16. — 14815×55—47.

MANGIONE (Vittoria), Corato (Italie), 31-08-13. — 14815×55—47.

MANGIONE (Michel), Fumel (Lot-et-Garonne), 18-12-50. — 14815×55—47.

MAROKIAN (Elisabeth), le Puy (Haute-Loire), 06-04-17. — 30301×47—43.

MATA (Theresa), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 21-01-16. — 10001×53—66.

MEMMI (Colette), Tunis (Tunisie), 06-03-11. — 2689×31—96.

MEMMI (Francine), Tunis (Tunisie), 24-02-10. — 2689×31—96.

MENCFEL (Marie-Thérèse), Bailleul (Nord), 12-09-11. — 4101×56—59.

MENCFEL (Joseph), Pitgam (Nord), 31-05-16. — 4101×56—59.

MICELI (Carmello), Avignon (Vaucluse), 07-01-52. — 7103×52—81.

MICELI (Franchesco), Carpentras (Vaucluse), 10-03-50. — 7103×52—81.

MICELI (Alphonse), Comitini (Italie), 11-02-11. — 7103×52—81.

MICELI (Rosario), Comitini (Italie), 24-08-37. — 7103×52—81.

MILESI (Flora), Albino (Italie), 29-06-11. — 3301×56—38.

MOLINA (Jean-Louis), Roumengoux (Ariège), 01-09-50. — 15669×55—09.

MOLINA (Marie-Hélène), Roumengoux (Ariège), 14-08-52. — 15669×55—09.

MOLINA (Christian), Roumengoux (Ariège), 10-05-55. — 15669×55—09

NARDELLI (Josette), Saint-Laurent-des-Hommes (Dordogne), 28-12-52. 11449×55—24.

NARDELLI (Nelli), Saint-Laurent-des-Hommes (Dordogne), 15-01-51 — 11449×55—24.

NARDELLI (Joseph), Périgueux (Dordogne), 03-06-51. — 11449×55—24.

NICHELE (Robert), Sauteyrargues (Hérault), 21-09-52. — 6311×55—31.

NICHELE (Aurelio), Rosa (Italie), 26-01-42. — 6311×55—31.

NICHELE (Lucienne), Rosa (Italie), 28-03-46. — 6311×55—31.

ORTEGA (Gabriel), Guajar Faraguit (Espagne), 15-08-13. — 16631×51—11.

ORTEGA (Joseph), Guajar Faraguit (Espagne), 25-12-10. — 16631×51—11.

ORYNCZAK (Nicole), Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), 10-12-46. — 3172×56—78.

PANSIERI (Bernard), Tunis, 14-10-53. — 4057×56—96.

PAWELEC (Daniele), Vieux-Condé (Nord), 16-11-50. — 2981×56—59.

PAWELEC (Sonia), Vieux-Condé (Nord), 25-10-52. — 2981×56—59.

PEREZ (Marie), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 26-11-19. — 4295×56—66.

PEREZ (Jeanine), le Boulou (Pyrénées-Orientales), 13-09-47. — 4295×56—66.

PEREZ (Térésa), Barcelone (Espagne), 09-02-36. — 15859×55—13.

PETRONI (Ezio), Capannori (Italie), 23-01-38. — 2131×56—20.

PETRONI (Renato), Prunelli di Fiumorbo (Corse), 22-12-39. — 2131×56—20.

PETRONI (Marcelle), Prunelli di Fiumorbo (Corse), 14-07-16. — 2131×56—20.

PICCIONE (Claude), Fès (Maroc), 24-11-36. — 6521×39—95.

PIZZABALLA (Marie-Thérèse), Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), 06-02-53. — 1927×46—73.

PIZZABALLA (Michel), Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), 11-12-17. — 1927×46—73.

PIZZABALLA (Jacques), Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), 13-05-16. — 1927×46—73.

RATAJCZAK (Richard), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 16-05-11. — 3165×56—62.

RATAJCZAK (Théodora), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 09-11-35. — 3165×56—62.

RECHA (Joseph), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-02-51. — 4112×56—13.

ROUA (Eva), Tunis, 29-04-51. — 391×56—96.

ROUA (Paule), Tunis, 23-10-19. — 391×56—96.

RUTIGLIANO (Michel), Barletta (Italie), 24-09-13. — 4101×56—13.

RUTIGLIANO (Francesca), Barletta (Italie), 22-06-15. — 4101×56—13.

RUTIGLIANO (Marcelle), Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône), 08-08-19. — 4101×56—13.

RUTIGLIANO (Sabina), Barletta (Italie), 15-05-17. — 4101×56—13.

SAADA (Daniel), Bizerte (Tunisie), 13-09-16. — 396×56—96.

SAADA (Nicole), Bizerte (Tunisie), 13-11-19. — 396×56—96.

SAADA (Juliette), Bizerte (Tunisie), 05-11-11. — 396×56—96.

SALVADORI (Mario), Longobucco (Italie), 16-09-13. — 3188×51—38.

SALVADORI (Francesco), Bagolino (Italie), 23-08-10. — 3188×51—38.

SALVADORI (Elda), Bagolino (Italie), 24-10-11. — 3188×51—38.

SALVADORI (Margherita), Bagolino (Italie), 26-03-39. — 3188×51—38.

SALVADORI (Stefano), Bagolino (Italie), 10-11-37. — 3188×51—38.

SALVADORI (Maria), Remedello (Italie), 19-05-36. — 3188×51—38.

SALVADORI (Elvira), Cosenza (Italie), 27-02-16. — 3188×51—38.

SAVAL (Carmen), Salon (Bouches-du-Rhône), 07-09-18. — 15859×55—13.

SBERRO (Guy), Tunis, 23-06-53. — 1431×56—96.

SBERRO (Alain), Tunis, 08-02-17. — 1431×56—96.

SECLY (Jean-Luc), Bizerte (Tunisie), 02-05-55. — 389×56—96.

SECLY (Monique), Bizerte (Tunisie), 30-09-52. — 389×56—96.

SKRZYPCZAK (Marie-Claire), Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 07-03-51. — 3765×56—71.

SWIDURSKI (Richard), Lens (Pas-de-Calais), 23-12-18. — 3761×56—62.

SWIDURSKI (Christiane), Lens (Pas-de-Calais), 30-06-15. — 3761×56—62.

SWIDURSKI (Lucienne), Lens (Pas-de-Calais), 04-03-11. — 3761×56—62.

SZYMANSKI (Stanislas), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 09-10-12. — 4171×56—62.

VALORA (Aldo), Tunis, 21-03-38. — 1169×18—96.

VALORA (Jean), Tunis, 04-10-36. — 1169×18—96.

VITALES (Marguerite), Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 01-12-17. — 6690×53—31.

WROBLEWSKI (Georges), Pecquencourt (Nord), 14-11-30. — 5700×51—59.

ZAMBON (Guy), Bruguières (Haute-Garonne), 09-05-17. — 1170×56—31.

ZAMBON (Adrien), Aureville (Haute-Garonne), 22-02-36. — 1170×56—31.

Art. 1 — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

AHRONIAN (Jean). — AHRONIAN (Ohannes), Tokat (Asie-Mineure), 01-05-20. — 807×56—38.

BALLESTEROS (Michel). — BALLESTEROS (Miguel), Esparraguera (Espagne), 08-07-10. — 3015×56—31.

BALLESTEROS (Jeanne). — BALLESTEROS (Juana), Punta Alta (Argentine), 24-06-12. — 3015×56—31.

CLARA (Arthur). — CLARA (Arturo), Cirie (Italie), 11-11-08. — 4001×56—01.

CURCI (Vincent). — CURCI (Vincenzo), San Severo (Italie), 30-05-37. — 3223×56—01.

DARMAN (Michel). — DARMAN (Moedjiono), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 19-02-33. — 4103×55—98.

DI MARCO (Antoine). — DI MARCO (Antonio), Sommatino (Italie), 27-11-27. — 1092×51—38.

DUPILLE (Jeanne). — DUPILLE (Johanna), Buttgen (Allemagne), 14-11-20. — 4091×56—75.

FORGHIERI (Joseph). — FORGHIERI (Giuseppe), Foggia Ruberia (Italie), 10-06-35. — 3845×56—90.

FORNONI (Dominique). — FORNONI (Domenico), Bolgare (Italie), 05-03-36. — 1682×56—69.

GERVASONI (Marius). — GERVASONI (Mario), Dossena (Italie), 30-09-36. — 3743×56—52.

GERVASONI (Pierre): — GERVASONI (Pierino), San Giovanni Bianco (Italie), 08-09-35. — 3744×56—52.

GERVASONI (Jean-Pierre). — GERVASONI (Giovanni-Pierino), San Giovanni Bianco (Italie), 12-12-33. — 3742×56—52.

GRUNAN (Hiler). — GRUNDMAN (Hiler), Konskie (Pologne), 20-06-01. — 11474×55—22.

MAZZONI (Charles). — MAZZONI (Italo), Milan (Italie), 14-10-16. — 15812×52—75.

MILESI (Antoine). — MILESI (Antonio), Brembilla (Italie), 18-09-16. — 3301×56—38.

NEVIADE (François). — NIEWIADOMSKI (François), Zytniow (Pologne), 03-10-09. — 1107×56—77.

NEVIADE (Stéphanie). — NIEWIADOMSKI (Stéphanie), Pienki (Pologne), 16-11-13. — 1107×56—77.

OPATOWSKI (Nathan). — OPATOWSKI (Nuchem), Brzeziny (Pologne), 15-07-10. — 2032×56—75.

PELTEKIAN (Jacques). — PELTEKIAN (Agop), Adabazar (Asie Mineure), 00-00-04. — 9653×36—69.

PESENTI (Elise). — PESENTI (Elisabetta), Avenone (Italie), 04-09-16. — 2545×56—38.

QUINTILLA (Joséphine). — QUINTILLA (Josefa), Binefar (Espagne), 09-04-32. — 1174×56—31.

RASTELLO (Jean-Marie). — RASTELLO (Gio-Maria), Ronco Canvavese (Italie), 08-06-19. — 17228×48—38.

SALEILLE (Liberto). — SALELLAS (Liberto), Tarrasa (Espagne), 19-12-36. — 1135×56—82.

SANCHEZ (Denis). — SANCHEZ (Dionisio), Huelamo (Espagne), 25-05-18. — 322959×46—31.

SANCHEZ (Jean). — SANCHEZ (Juan), Banes (Espagne), 15-07-16. — 3994×56—31.

SINIAWER (Maurice). — SINIAWER (Mojsze), Lodz (Pologne), 21-01-15 — 16722×55—75.

VALLEJO (Fulgence). — VALLEJO (Fulgencio), Villasana (Espagne), 27-11-11. — 15531×55—06.

Art. 5 — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

BERNIER (Henri), Porrentruy (Suisse), 23-07-07. — 15476×54—99.

BERNIER, née SIEGENTHALER, Erlenbach (Suisse), 22-08-12. — 15476×54—99.

BERNIER (Raymond), Porrentruy (Suisse), 09-06-38. — 15476×54—99.

BERNIER (Josianne), Porrentruy (Suisse), 25-03-45. — 15476×54—99.

BERNIER (Francine), Porrentruy (Suisse), 11-03-50. — 15476×54—99.

BIANCHI (Jean), Versailles (Seine-et-Oise), 08-06-32. — 6303×55—99.

BLEIMLING (Michel), Uckange (Moselle), 13-12-32. — 13251×55—99.

BOIX (Joseph), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 22-12-25. — 20212×26—99.

BORENSZTEJN (Marcel), Paris, 15-07-33. — 28988×33—99.

BORENSZTAJN (Raphaël), Paris (10e), 04-05-31. — 2345×55—99.

CEREGHETTI (Jean), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 20-08-33. — 18850×52—99.

CHATELIER (Claude), Rabat (Maroc), 04-10-28. — 10960×54—99.

CONRAD (Auguste), Bielefeld (Allemagne), 20-02-22. — 11855×55—99.

CONRAD (Gunther), Bielefeld (Allemagne), 27-06-52. — 11855×55—99.

CRETIN (Arthur), le Chenit (Suisse), 02-03-05. — 13998×23—99.

CRETIN, née LOGOZ, Lausanne (Suisse), 06-02-02. — 13998×23—99.

DESCATS (Daniel), Ostende (Belgique), 02-11-48. — 7362×55—99.

DESCATS (Isaie), Teteghem (Nord), 29-03-15. — 7362×55—99.

DOLL (André), Strasbourg (Bas-Rhin), 23-08-37. — 16923×55—99.

FALBRIARD (Charles), Colmar (Haut-Rhin), 17-10-33. — 12135×49—99.

HANGGI, née BOSSHARD, Winterthour (Suisse), 06-05-35. — 7079×54—99.

HANGGI (Jean), Lyon (1er) (Rhône), 25-05-35. — 7079×54—99.

HANGGI (Philippe), Lausanne (Suisse), 13-05-55. — 7079×54—99.

HASLER (Pierre), Paris (16e), 09-05-36. — 9046×55—99.

HENTZEL (Gérard), Tiengen (Allemagne), 21-07-53. — 13566×53—99.

HENTZEL (Charles), Tiengen (Allemagne), 14-04-47. — 13566×53—99.

HIERHOLTZ (André), Lausanne (Suisse), 26-01-32. — 6261×54—99.

JEANMONOD (Marie-Claude), Saint-Aubin (Suisse), 05-01-46. — 16167×55—99.

JEANMONOD (Roger), Gorgier (Suisse), 08-06-19. — 16167×55—99.

JEANMONOD (Christiane), Saint-Aubin (Suisse), 07-07-12. — 16167×55—99.

MARTIN DU PONT (Jacques), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), 21-08-05. — 11205×52—99.

MEDOLA (Gilbert), Nice (Alpes-Maritimes), 06-12-35. — 313×56—99.

OBERG (Jean-Christophe), Rouen (Seine-Maritime), 28-03-35. — 2350×56—99.

SAVIO (Eugène), Chambery (Savoie), 02-10-28. — 11911×55—99.

TRIAS (Francis), Cerbère (Pyrénées-Orientales), 18-02-32. — 15660×55—99.

VOGLER, née BERING, Mulhouse (Haut-Rhin), 26-07-15. — 13122×55—99.

VOGLER (Fernand), Mulhouse (Haut-Rhin), 19-10-12. — 13122×55—99.

WILI (Bernard), Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), 12-04-28. — 13701×54—99.

Art. 6. — Est autorisé à se faire naturaliser à l'étranger:

DURAND (Louis), Quimper (Finistère), 20-09-93. — 16227×54—99.

Art. 7. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 novembre 1955: page 11313, 1re colonne, au lieu de: « M'Drahoma (Nemos) », lire: « M'Drahoma (Nemoa) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1956: page 600, 2e colonne, au lieu de: « Grzesiak (Joseph), Szemonowice (Pologne), 28-11-28 », lire: « Grzesiak (Joseph), Szymanowice (Pologne), 26-11-28 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1956: page 3674, 1re colonne, au lieu de: « Mazzotti, née Vignaroli, Montefiorino (Italie), 11-01-11 », lire: « Mazzotti, née Vignaroli, Montefiorino (Italie), 15-05-11 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 avril 1956:

Page 4126, 2e colonne, au lieu de: « Clemente (Pascual), Utande (Espagne), 23-10-25 », lire: « Clemente (Pascual), Utande (Espagne), 23-10-15 ».

Page 4127, 2e colonne, au lieu de: « Halfon (Marcel), Tunis, 11-10-26 », lire: « Halfon (Angel) ».

Page 4128, 1re colonne, au lieu de: « Lawniczac, née Karolczak », lire: « Lawniczak, née Karolczak »; au lieu de: « Mazzocco, née Fassan-Mangina », lire: « Mazzocco, née Tassan-Mangina ».

Page 4130, 2e colonne, après: Pintos (Sergio), supprimer: Pinna (Sauveur), Sassari (Italie), 01-01-38. — 1158×52—20.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1956:

Page 4331, 1re colonne, au lieu de: « Todesco (Angelo), Peschiera (Italie) », lire: « Todesco »; 2e colonne, au lieu de: « Weingrod (Ber), Varsovie », lire: « Weingrod (Bernard) ».

Page 4336, 1re colonne, au lieu de: « Poppis (Giulio), Paularo (Italie) », lire: « Puppis ».

Page 4339, 2e colonne, au lieu de: « Felici, née Ferrari, Frassinoro (Italie), 15-03-21 », lire: « Felici, née Ferrari, Frassinoro (Italie), 15-05-21 ».

Page 4341, 1re colonne, au lieu de: « Rebesco, née Favaro, Loria (Italie), 20-07-06 », lire: « Rebesco, née Favaro, Loria (Italie), 29-07-06 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mai 1956:

Page 4475, 2e colonne, au lieu de: « Cecchini (Edilio), Piteglio (Italie), 12-06-91 », lire: « Cecchini (Edilio), Piteglio (Italie), 10-10-14 ».

Page 4476, 1re colonne, au lieu de: « Consolaro (Erminio), Noventa Vicentina (Italie), 07-05-37 », lire: « Consolaro (Erminio), Noventa Vicentina (Italie), 25-08-14 »

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mai 1956:

Page 4684, 2e colonne, au lieu de: « Holzschneiders (Guillaume), Rheydt Giesenkirchen (Allemagne), 31-01-33 », lire: « Holzschneiders (Guillaume), Rheydt Giesenkirchen (Allemagne), 31-01-35 ».

Page 4686, 1re colonne, au lieu de: « Skrzypczak, née Jasinski, Rzgow (Pologne), 25-07-2 », lire: « Skrzypczak, née Jasinski, Rzgow (Pologne), 25-07-22 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1956:

Page 5108, 2e colonne, au lieu de: « Alencia (Antoine) », lire: « Alencia ».

Page 5109, 2e colonne, au lieu de: « Gusmuni (Ernesto) », lire: « Gusmini ».

Page 5110, 2e colonne, au lieu de: « Not (Guino) », lire: « Not (Guido) ».

Page 5111, 2e colonne, au lieu de: « Di Masullo (Vicenzo) », lire: « Di Masullo (Vincenzo) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 26 juin 1956.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat) : département de l'Oise. (M. François-Bénard [Hautes-Alpes], rapporteur.)

2. — Votes sur les questions de confiance posées au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956:

a) Pour l'adoption de l'article 12 dans le texte du rapport supplémentaire n° 2313, contre toute motion et tous amendements, sous-amendements ou articles additionnels de nature, à en modifier la portée ou à en retarder l'application et, en conséquence, pour l'adoption des chapitres 45-31, 45-41, 45-42, 46-41 du budget des travaux publics avec les dotations prévues au rapport n° 1862 (*scrutin public à la tribune*);

b) Pour l'adoption de l'article 2 avec les chiffres résultant du vote de l'état A et pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi (*scrutin public à la tribune*).

3. — Suite de la discussion: I. des propositions de loi: de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues (n° 520 rectifié) tendant à interdire toute expulsion de locataires ou d'occupants de locaux d'habitation sans relogement préalable des intéressés dans des conditions normales; 2° de M. Dejean et plusieurs de ses collègues (n° 953) tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951, modifiée par les lois des 15 juillet 1954 et 3 avril 1955 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel; 3° de M. André Gautier et plusieurs de ses collègues (n° 1492) tendant à compléter la loi n° 54-726 du 15 juillet 1954 afin d'interdire les expulsions des familles dont le chef ou le soutien appartient à une unité stationnée en Afrique du Nord; 4° de M. Philippe Vayron et plusieurs de ses collègues (n° 1530) tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 permettant, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de bonne foi; II. de la proposition de résolution de M. Gautier et plusieurs de ses collègues (n° 303 rectifié) tendant à inviter le Gouvernement à faire surseoir à toute expulsion de locataires pendant les mois d'hiver tant que les intéressés n'auront pas été relogés dans des conditions normales maintenant la cohésion de la famille (dispositions législatives concernant l'expulsion de certains locataires ou occupants). (Nos 997, 1851. — Mme Rabaté, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi (n° 2087) portant prorogation des dispositions de la loi n° 56-333 du 27 mars 1956 relative à la suspension des taxes indirectes sur certains produits de consommation courante. (N° 2301. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général.)

5. — Discussion d'urgence, en quatrième lecture, du projet de loi portant institution d'un fonds national de solidarité. (N° 2326.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bouxom (n° 2041) tendant à modifier les articles 5, 44, 49, 57 *bis*, 83 et 93 du règlement de l'Assemblée nationale. (N° 2042. — M. Bouxom, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi de M. Daniel Mayer et plusieurs de ses collègues (n° 1326) tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, modifiée, relative aux élections des membres de l'Assemblée nationale. (N° 2001. — M. Charles Lussy, rapporteur.)

8. — Discussion des conclusions du rapport (n° 2279) de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions sur l'installation, à la salle des séances de l'Assemblée nationale, d'un système électrique de votation. (Application de la résolution n° 345 adoptée par l'Assemblée nationale le 27 mai 1952.) (M. Barrachin, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi (n° 1799), portant approbation du contrat de bail signé le 20 décembre 1955 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, relatif au terrain situé à Paris (16e) entre le boulevard Lannes, l'avenue de Pologne et l'avenue du Maréchal-Fayolle, acquis par l'Etat suivant acte administratif du 24 août 1954. (N° 2235. — M. André Mutter, rapporteur.)

10. — Discussion en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins. (Nos 1396-1991. — M. Isorni, rapporteur.)

11. — Discussion, A: I. — Des propositions de loi: 1° de MM. de Moro-Giafferri et André Hugues tendant à interdire au propriétaire le droit de refuser le renouvellement du bail au commerçant locataire lorsque ce refus serait dicté par le désir de louer à des locataires non commerçants qui n'ont pas avec le propriétaire les liens familiaux prévus par le premier paragraphe de l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953; 2° de MM. Legaret, François-Benard et Secrétain tendant à modifier les dispositions du décret du 30 septembre 1953 relatif aux rapports du bailleur et du locataire, industriel, commerçant ou artisan en cas de non-renouvellement de son bail; 3° de MM. Jean-Louis Vigier et André Hugues tendant à ajouter un article 10 *bis* au décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 4° de M. de Léotard tendant à modifier l'article 37 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux; 5° de M. Vigier tendant à modifier l'article 10 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 6° de M. Vigier tendant à modifier l'article 15 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 7° de M. Vigier tendant à ajouter un article 9 *bis* au décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 8° de M. Vigier tendant à modifier l'article 9 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 9° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la législation dite sur la propriété commerciale; 10° de MM. Maurice-Bokanowski, Peytel et Fouchet tendant à modifier l'article 10 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatif aux baux commerciaux; 11° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à permettre la réévaluation au 31 décembre 1953 des indemnités d'éviction précédemment fixées au profit de locataires commerçants et leur maintien dans les lieux jusqu'au payement d'une indemnité complémentaire; 12° de M. Charret tendant à compléter les dispositions existantes concernant les baux commerciaux; 13° de M. Vigier tendant à rendre applicables aux artisans et façonniers les dispositions de l'article 1er du décret du 30 septembre 1953 relatif aux baux commerciaux; 14° de M. Villard et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 modifié par la loi du 31 décembre 1953, relatif aux baux à usage commercial, industriel ou artisanal; 15° de M. Eugène Pébellier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 modifié par la loi n° 53-1346 du 31 décembre 1953 relative aux baux commerciaux; 16° de M. Lefranc tendant à régler les rapports entre bailleurs et locataires pour le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou locaux à usage des artisans non commerçants; 17° de M. Beauvais, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à la modification de l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 18° de M. Jean Boivin-Champeaux, sénateur, tendant à modifier l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 19° de M. Jean Boivin-Champeaux, sénateur, tendant à compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; II. de la proposition de résolution de MM. Minjoz et de Moro-Giafferri tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux expulsions résultant de la stricte application de l'article 20 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953; B. des propositions de loi: 1° de M. Paul Coste-Floret (n° 249) tendant à modifier les dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatives au droit de reprise de certains locaux; 2° de M. Paul Coste-Floret (n° 268) tendant à modifier le régime des baux commerciaux; 3° de MM. Klock et Penoy (n° 411) tendant à permettre la réévaluation, au 31 décembre 1953, des indemnités d'éviction précédemment fixées au profit de locataires commerçants et leur maintien dans les lieux jusqu'au payement d'une indemnité complémentaire; 4° de M. Alfred Coste-Floret (n° 684) tendant à modifier la loi n° 54-901 du 11 septembre 1954 relative aux forclusions encourues en application de l'article 29 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 5° de M. Vigier (n° 836) tendant à ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 23 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatif aux baux commerciaux; 6° de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues (n° 849) tendant à abroger certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal, et à instituer une véritable protection de la propriété commerciale; 7° de M. Vigier (n° 1012) tendant à relever de la forclusion certains locataires commerçants; 8° de MM. Jean-Paul David, Gautier-Chaumet et Bone (n° 1538) tendant à modifier l'article 14 du décret du 30 septembre 1953, modifié par la loi du 31 décembre 1953, de façon à accorder une juste indemnité aux locataires commerçants, industriels ou artisans évincés par suite du non-renouvellement de leur bail; 9° de M. Triboulet (n° 1619) tendant à modifier l'article 1er du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 10° de M. Jean Cayeux (n° 1643) tendant à compléter l'article 9 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 modifié, réglant les rapports entre bailleurs et locataires de locaux à usage commercial; 11° de M. Gautier-Chaumet et Goussu (n° 1732) tendant à modifier

l'article 10 du décret du 30 septembre 1953 concernant le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (Dispositions concernant les articles 8, 10, 11, 12, 15, 20 et 29 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux.) (Nos 534-2315. — M. Mignot, rapporteur.)

12. — Discussion d'urgence des propositions de résolution: 1° de M. Bernard Lafay (n° 2133) tendant à inviter le Gouvernement à organiser le 14 juillet 1956 une journée nationale en faveur des soldats d'Algérie et à prendre toutes mesures utiles pour que la fête nationale soit cette année une grande manifestation d'unité nationale et de solidarité; 2° de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues (n° 2154) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour organiser des journées de solidarité nationale en faveur des familles de soldats rappelés et maintenus sous les drapeaux à l'occasion des événements d'Afrique du Nord. (N° 2260. — M. Bernard Lafay, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

I. — Dans les salles voisines de la salle des séances:

Scrutin pour l'élection de dix membres représentant la France à l'assemblée prévue par le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bouxom (n° 2011) tendant à modifier les articles 5, 44, 49, 57 *bis*, 83 et 93 du règlement de l'Assemblée nationale. (N° 2012. — M. Bouxom, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi de M. Daniel Mayer et plusieurs de ses collègues (n° 1326) tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, modifiée, relative aux élections des membres de l'Assemblée nationale. (N° 2001. — M. Charles Lussy, rapporteur.)

4. — Discussion des conclusions du rapport (n° 2279) de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions sur l'installation, à la salle des séances de l'Assemblée nationale, d'un système électrique de votation. (Application de la résolution n° 345, adoptée par l'Assemblée nationale le 27 mai 1952.) (M. Barrachin, rapporteur.)

5. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion en troisième lecture de la proposition de loi tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins. (Nos 1396-1991. — M. Isorni, rapporteur.)

2. — Discussion des propositions de loi et de résolution tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles et de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (Dispositions concernant les articles 8, 10, 11, 12, 15, 20 et 29 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux.) (Nos 531, 249, 268, 411, 681, 836, 849, 1012, 1538, 1619, 1643, 1732, 2315. — M. Mignot, rapporteur.)

3. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Convocations de commissions.

La commission des boissons se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 2115) de M. Deixonne tendant à dispenser momentanément des prestations d'alcool de vin les viticulteurs victimes des gelées.

II. — Compte rendu de M. Tourné sur le congrès international des jus de fruits.

III. — Eventuellement, audition du président de la confédération nationale des vins doux naturels et suite de l'examen du rapport de M. Paul Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 1033) de M. Badie tendant à inclure la clairette parmi les cépages admis pour l'élaboration des vins doux naturels.

IV. — Rapport de M. Tourné sur les propositions de loi (nos 882 et 1592) de M. Roucaute et de M. Paquet (application à Saint-Péray de la législation en vigueur en Champagne).

V. — Aide aux viticulteurs victimes des gelées (*suite*):

Rapport de M. Sourbet sur sa proposition de résolution (n° 1940);

Rapport de M. Sourbet sur la proposition de loi (n° 1721) de M. Péron;

Avis de M. Sourbet sur la proposition de résolution (n° 1367 rectifié) de M. Jean-Raymond Guyon;

Avis de M. Pagès sur la proposition de résolution (n° 1809) de M. Llante.

VI. — Nomination de délégations.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures (local de la commission n° 213) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 2069) de M. Robert Bichet tendant à limiter les bénéfices réalisés sur les marchés passés avec les services de la défense nationale;

La proposition de résolution (n° 2118) de M. Billat concernant les sursitaires rappelés;

Le projet de loi (n° 2180) relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de justice militaire dans l'armée de l'air.

II. — Rapport de M. André Monteil sur le projet de loi (n° 1449) portant création et statut du corps des magistrats militaires.

III. — Rapport de M. Puy sur la proposition de loi (n° 1355) de M. Frédéric-Dupont tendant à rendre possible le rappel à l'activité des anciens militaires retraités par dégagement des cadres.

IV. — Rapport de M. Billat sur la proposition de loi (n° 1626) de M. Laborbe tendant à accorder la gratuité du voyage aux militaires permissionnaires.

V. — Suite du rapport de M. Malleret-Joinville sur la proposition de loi (n° 1677) de M. Charles Benoist tendant au déclassement de terrains militaires de la zone du fort de Villeneuve-Saint-Georges.

VI. — Rapport de M. Margueritte sur le rapport repris (n° 595) tendant à aménager les tarifs de solde des lieutenants et sous-lieutenants.

VII. — Rapport de M. Gaillemin sur la proposition de loi (n° 208) de M. André Monteil tendant à la création d'un ordre du mérite militaire.

VIII. — Rapport de M. Gaillemin sur la proposition de loi (n° 41), modifiée par le Conseil de la République, tendant à définir les conditions d'attribution de la Légion d'honneur aux militaires des réserves.

IX. — Exposé de M. Bayrou sur la revalorisation des moyens militaires dans les territoires d'outre-mer.

X. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 26 juin 1956, à la suspension pour le premier pointage (local de la commission des finances).

I. — Examen du rapport, en quatrième lecture, de M. Gagnaire, sur le projet de loi (n° 1399) portant institution d'un fonds national de solidarité. — M. Boisdé, rapporteur pour avis.

II. — Rapport de M. Soulié, au nom de la commission de la presse, sur le projet de loi (n° 1196) portant réforme et statut de l'agence France-Presse. — M. Max Brusset, rapporteur pour avis.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 2181) portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un pont suspendu sur la Garonne.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de résolution (n° 1841) de M. Max Brusset tendant à accorder aux veuves de guerre non remariées un voyage annuel gratuit ou à prix réduit pour accompagner leurs enfants en vacances;

La proposition de loi (n° 1929) de M. Hénault tendant à modifier la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier et à créer un fonds spécial d'entretien, de réparations et de reconstruction des routes nationales.

III. — Rapport de M. Alcide Benoît sur la proposition de loi (n° 1474) de M. Marcel Noël tendant à uniformiser les régimes des pensions de réversibilité des veuves des ex-agents de la Société nationale des chemins de fer français.

IV. — Rapport de M. de Bailliencourt sur la proposition de loi (n° 1810) de M. Depreux tendant à modifier la loi du 21 mars 1948 relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

V. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1619) de M. Triboulet modifiant l'article 1er du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux;

La proposition de loi (n° 2083) de Mme Lefebvre fixant le statut des hôtels et maisons meublées;

La proposition de loi (n° 1831) de M. Brusset rendant obligatoire sur les livrets de famille certaines mentions;

La proposition de loi (n° 2070) de M. Duclos permettant la rescision de certaines ventes de dommages de guerre;

La proposition de loi (n° 2182), modifiée par le Conseil de la République, sur la procédure simplifiée de recouvrement de certaines créances commerciales;

La proposition de loi (n° 1915) de Mme Vermersch relative à l'avortement thérapeutique;

La proposition de loi (n° 2192), adoptée par le Conseil de la République, relative au taux d'échelonnement et à la durée de la contrainte par corps;

Le projet de loi (n° 2191), adopté par le Conseil de la République, déclarant applicable aux départements d'outre-mer la législation métropolitaine en matière pénale;

Le projet de loi (n° 2256), adopté par le Conseil de la République, portant institution d'un code de procédure pénale;

La proposition de résolution (n° 1829) de M. Brusset invitant le Gouvernement à interdire l'utilisation de la télévision pour la transmission des audiences judiciaires;

La proposition de loi (n° 2013) de M. Tony Révillon sur la simplification des jugements correctionnels rendus par défaut;

La proposition de loi (n° 2108) de M. Dejean interdisant à un témoin entendu à l'audience sous la foi du serment de se constituer partie civile;

Le projet de loi (n° 2254), modifié par le Conseil de la République, relatif à l'amnistie de certaines infractions commises en Tunisie;

La proposition de résolution (n° 2109) de M. Dejean invitant le Gouvernement à simplifier les délais de procédure en matière civile, commerciale, administrative et pénale.

II. — Rapport de M. Mignot sur la proposition de loi (n° 1503) modifiant la loi du 12 mars 1956 sur les baux commerciaux.

III. — Rapport de M. Juvénal sur la proposition de loi (n° 851) de M. Desson modifiant l'article 2 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 réglementant les salles de spectacles.

IV. — Rapport de M. Lefranc sur la proposition de loi (n° 266) de M. Cayeux tendant à compléter l'article 129 du code civil relatif à l'absence.

V. — Rapport de M. Lefranc sur le rapport repris (n° 538) abolissant la peine de la confiscation des biens à venir.

VI. — Suite du rapport de M. Mignot sur le rapport repris et les propositions de loi tendant à modifier le décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux.

VII. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 1448) de M. Lefranc relative à la rescision pour cause de lésion en matière de cession d'exploitations agricoles.

La commission de la presse se réunira le mardi 26 juin 1956, à quinze heures trente (local de la commission n° 230):

I. — Examen de l'avis émis par l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi portant statut de l'agence France-Presse.

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 1951) de M. Cogniot tendant à revaloriser immédiatement les salaires des ingénieurs de l'institut national de recherche chimique appliquée;

La proposition de loi (n° 2188) de M. André Mancey tendant à modifier l'article 2 du décret du 15 mai 1948 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur du travail pour permettre au personnel des mines du service fond, comptant au moins trente-cinq années de services, de bénéficier de la médaille de vermeil.

II. — Rapport de M. Deixonne sur sa proposition de loi (n° 2266) tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

III. — Rapport de M. Delabre sur sa proposition de loi (n° 1532) tendant à préciser le droit au logement du personnel des mines.

IV. — Rapport de M. Letoquart sur la proposition de loi (n° 640) de M. Gabriel Roucaute tendant à appliquer intégralement le statut du mineur à tous les ouvriers occupés par les entreprises travaillant pour le compte des houillères nationales et à les affilier sans restriction à la sécurité sociale minière.

V. — Echange de vues sur les problèmes du textile et du cuir.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le mardi 26 juin 1956, à quinze heures (local de la commission n° 208):

Avis de M. Garet sur les baux commerciaux.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures (local de la commission n° 254):

I. — Suite de l'examen de la proposition de revision du titre VIII présenté par M. Devinat.

II. — Rapport de M. Apithy sur la proposition de loi (n° 1471) de M. Diawadou Barry relative à la formation des assemblées locales.

III. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 26 juin 1956, à huit heures (local de la commission n° 261):

I. — Examen en quatrième lecture du rapport de M. Gagnaire sur le projet de loi (n° 1399) instituant un fonds national de solidarité.

II. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le mercredi 27 juin 1956 à dix-sept heures (local de la commission n° 230):

Rapport de M. Mondon sur la proposition de résolution (n° 1913) tendant à requérir la suspension des poursuites engagées contre un membre de l'Assemblée nationale.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 26 juin 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, si c'est à la suite d'ordres gouvernementaux que la radiodiffusion-télévision française recommence, comme au temps de l'armée européenne, à présenter d'une manière partiale le problème de l'Euratom, dissimulant aux auditeurs et téléspectateurs la gravité de certains abandons qui seraient envisagés. (N° 715.)

II. — M. Ralijaona Laingo demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons, dans le projet du « Petit Euratom à six », la Belgique conserve la possibilité de vendre son uranium aux Etats-Unis, alors que la France abandonne la totalité de sa production à l'autorité supranationale. (N° 747.)

III. — M. Ralijaona Laingo demande à M. le ministre de la France d'outre-mer, compte tenu des très graves manifestations qui ont marqué le passage en Côte française des Somalis d'une commission d'enquête sénatoriale, manifestations qui traduisent un sérieux malaise parmi les populations, conséquence d'une situation économique difficile, quelles mesures immédiates il compte prendre pour enrayer le développement d'une telle situation, développement qui aurait pour conséquence de détourner de la France des populations loyales et fidèles. (N° 749.)

IV. — M. Yves Estève demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques quelles mesures ont été prises pour organiser d'une façon rationnelle le marché de la pomme de terre primeur, en vue de permettre aux cultivateurs récoltants, durement éprouvés dans les campagnes précédentes, de recevoir un prix raisonnable, compte tenu des frais énormes de cette récolte et des déclarations faites par M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture à l'Assemblée nationale dans sa séance du 28 février 1956. Il lui demande également si les importations réalisées ou en cours de réalisation ne dépassent pas les 10.000 tonnes prévues, contrairement aux promesses faites. (N° 752.)

2. — Scrutin pour l'élection de cinq délégués représentant de la France à l'assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. (*En application de l'article 76 du règlement, ce scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances. Il sera ouvert pendant une heure.*)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle politique il compte appliquer au Maroc et en Tunisie.

Nomination d'une commission d'enquête.

Commission de six membres chargée d'examiner une communication de M. le garde des sceaux faisant connaître qu'un membre du Conseil de la République a été déclaré en état de faillite (n° 531, session 1955-1956) (nommée le 22 juin 1956) :

Premier bureau : M. Estève.
Deuxième bureau : M. Primet.
Troisième bureau : M. Deutschmann.
Quatrième bureau : M. Péridier.
Cinquième bureau : M. Le Basser.
Sixième bureau : M. Pezet.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures (local n° 274) :

I. — Examen des rapports de :

a) M de Villoutreys, sur le projet de loi (n° 502, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures ;

b) M. Henri Cordier, sur le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer l'usage des dénominations « chambre de commerce », « chambre de commerce et d'industrie », « chambre de métiers » et « chambre d'agriculture » ;

c) M. Brégégère, sur la proposition de loi (n° 513, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

II. — Premier examen du projet de loi (n° 1487 A. N.) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956. — Affaires économiques. — Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

III. — A onze heures : audition de M. Bassaget, conseiller commercial de la France à Buenos-Ayres, sur les échanges commerciaux entre la France et l'Argentine.

IV. — Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 27 juin 1956, à quinze heures trente (local n° 221) :

I. — Rapport de M. de Montullé sur la proposition de loi (n° 456, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

II. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 455, session 1955-1956) de M. Michelet, relative au dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 26 juin 1956, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 215) :

I. — Discussion du rapport de M. Jules Castellani sur la proposition de résolution (n° 546, session 1955-1956) dont il est l'auteur, concernant le marché du café à Madagascar.

II. — Décision sur une éventuelle mission d'enquête à Madagascar.

III. — Questions diverses.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix heures (local n° 215) :

I. — Examen du projet de loi (n° 2176 A. N.) relatif au reclassement des ex-pilotes de la station de Haïphong.

II. — Echange de vues sur le collectif budgétaire (n° 1487 A. N.) en ce qui concerne les crédits de la marine marchande.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 28 juin 1956, à dix heures (local n° 274) :

I. — Premier examen du projet de loi (n° 1487 A. N.) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (industrie et commerce). — Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

II. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 422, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, sur la propriété littéraire et artistique.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 26 juin 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant aux communes de plein exercice et aux communes de moyen exercice de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar la loi n° 56-425 du 28 avril 1956 modifiant l'article 11 du décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection des députés. (N°s 307 et 334, session 1955-1956. — M. Charles-Cros, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Discussion de la proposition de M. Le Brun-Kéris tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur les dangers que présente l'immigration clandestine en Afrique, notamment à Madagascar, et à l'inviter à y porter remède. (N°s 140, année 1955, et 332, session 1955-1956. — M. Charlier, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de Mme Lefaucheux et M. Hazoumé tendant à demander au Gouvernement de déposer un projet de loi prévoyant, en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, pour les mères restées veuves, certains droits de tutelle ou de garde sur leurs enfants mineurs. (N°s 197 et 278, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur ; et n° 290, session 1955-1956. — Avis de la commission des affaires sociales. — Mme Mairoux, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition, présentée par M. La Gravière au nom de l'intercommission chargée d'étudier et de proposer les mesures à prendre pour lutter contre l'évolution de l'alcoolisme, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à déposer, à bref délai, sur le bureau de l'Assemblée nationale, un nouveau projet de loi portant dispositions propres à enrayer les progrès de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires associés. (N°s 244, année 1954, et 324, session 1955-1956. — M. La Gravière, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à supprimer, en faveur des étudiants boursiers originaires d'outre-mer, la clause de limite d'âge pour la participation à la sécurité sociale et à étendre le bénéfice de cette sécurité aux étudiants non boursiers originaires des territoires d'outre-mer et âgés de moins de vingt-huit ans. (N°s 191 et 333, session 1955-1956. — M. Robert Léon, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de Mme Lefaucheux, MM. Ahmed Abdallah, Amadou Ba, Bégat, Boisdon, Bouda, Deroux, Hazoumé, Lounda, Guirandou N'Diaye, Randreisa, Rogier, Razafindrakoto et Ya Doumbia invitant le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour supprimer les obstacles que rencontrent les femmes qui désirent accéder à la magistrature d'outre-mer. (N°s 135 et 336, session 1955-1956. — M. Guillabert, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 27 juin 1956, à dix-sept heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris.

I. — Audition du représentant de M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur (affaires algériennes) sur la réorganisation territoriale de l'Algérie.

II. — Suite de l'examen du projet de rapport fait par M. Boisdon, sur la proposition (n° 145, session 1955-1956) tendant à demander au Gouvernement de définir pour l'Algérie une politique claire et de l'appliquer avec rapidité.

III. — Examen du projet de rapport fait par Mme Lefaucheux sur la demande d'avis (n° 272, session 1955-1956) sur la proposition de loi relative à la formation des assemblées de groupes et des assemblées d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du mardi 26 juin 1956.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Avec demande de discussion d'urgence: étude de la proposition de loi n° 11041 de M. Quinson (ayant donné lieu aux rapports n°s 612 et 1557 au cours de la 3e législature), tendant à modifier l'article 1er du décret du 5 janvier 1955 favorisant une meilleure répartition des industries sur l'ensemble du territoire. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Louis Leroy au nom de la commission des économies régionales.

2. — Etude des moyens propres à retenir dans la vie rurale les artisans ruraux auxiliaires de l'agriculture. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Canonville au nom de la commission de l'agriculture.

3. — Etude des recherches minières au Sahara. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Charvet au nom de la commission commune constituée pour cette étude.

4. — Etude des problèmes posés par l'évolution de l'industrie textile. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Mayoux au nom de la commission de la production industrielle.

5. — Questions diverses.

Convocation de commission.

Jeudi 28 juin 1956.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Projet de loi-cadre. — Audition du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour l'emploi de chargé de cours d'anatomie et de chargé de cours de physique et physique médicale aux écoles annexes de médecine et pharmacie navales.

I. — Un concours pour l'emploi de chargé de cours d'anatomie et de chargé de cours de physique et physique médicale aux écoles annexes de médecine et de pharmacie navales se déroulera à Toulon dans la première quinzaine du mois d'octobre 1956.

Le nombre de places mises au concours est le suivant:

Chargé de cours d'anatomie: une place

Chargé de cours de physique et de physique médicale: deux places.

II. — Les candidatures à ces concours pourront être adressées dès maintenant, par la voie hiérarchique, à la direction centrale des services de santé des armées, 1er bureau, personnel, section Marine, et jusqu'au 1er septembre 1956, dernier délai.

III. — Il est rappelé que sont admis à concourir:

a) Pour l'emploi de chargé de cours d'anatomie: les médecins de 1re classe réunissant, au 1er octobre 1956, un an de services à la mer ou assimilés à la mer;

b) Pour l'emploi de chargé de cours de physique et de physique médicale: les pharmaciens chimistes de 1re classe, quelle que soit leur ancienneté.

Ministère des affaires économiques et financières.

Statistique mensuelle des vins.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1956:

Page 5675, sous le titre: « Quantités de vins soumises au droit de circulation, vins de consommation courante », colonne: « Total », ligne: « Aude », au lieu de: « 251.661 », lire: « 252.661 »; ligne: « Gironde », au lieu de: « 715.871 », lire: « 751.871 ».

Page 5677, sous le titre: « Quantités de vins soumises au droit de circulation, vins à A. O. C. », colonne: « Total », ligne: « Yonne », au lieu de: « 11.417 », lire: « 11.407 »; sous le titre: « Quantités de vins soumises au droit de circulation, vins de consommation courante », colonne: « Mai », ligne: « Lozère », au lieu de: « 3.685 », lire: « 8.685 ».

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de saindoux français à destination de la République fédérale d'Allemagne.

L'attention des exportateurs de saindoux à destination de la République fédérale d'Allemagne est appelée sur l'existence de nouvelles modalités de contrôle sanitaire de la fabrication des saindoux exportés sur ce pays.

Il appartient aux intéressés de s'adresser aux directeurs des services vétérinaires départementaux, qui leur communiqueront toutes instructions utiles à ce sujet.

Avis de concours pour le recrutement de directeurs départementaux des services vétérinaires.

Un concours pour le recrutement de sept directeurs départementaux des services vétérinaires sera ouvert le 22 octobre 1956 à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

Les dossiers des candidats devront parvenir, pour le 1er octobre 1956 au plus tard, au ministère de l'agriculture (services vétérinaires), 78, rue de Varenne, à Paris (7e).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu le 3 septembre 1956 à l'hôpital-hospice de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1956. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les inscriptions seront reçues, jusqu'au 3 août 1956, à la direction de l'hôpital-hospice de Villefranche-sur-Saône, qui adressera à toute personne qui en fera la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats.

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur à temps partiel du bureau municipal d'hygiène à Versailles (Seine-et-Oise).

Un concours sur titres est ouvert en vue de la nomination d'un directeur de bureau municipal d'hygiène à Versailles (Seine-et-Oise).

Les candidats, docteurs en médecine, devront être titulaires du certificat d'études spéciales d'hygiène et d'action sanitaire et sociale.

Les demandes, accompagnées des dossiers des candidats, devront parvenir à la mairie de Versailles avant le 1er août 1956.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE D'EXPLOITATION D'USINES METALLURGIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 132.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: CORBEHEM (PAS-DE-CALAIS)

R. C.: Arras n° 18128 B.

Obligations 6,75 0/0 1950 de 5.000 F.

Liste numérique des séries représentant 32 obligations sorties au sixième tirage au sort du 6 juin 1956 et formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir le 1er août 1956. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

419 à 455 — 506 à 530.

Toutes les obligations sorties aux tirages précédents ont été présentées au remboursement.

SOCIETE CHIMIQUE de la GRANDE PAROISSE

(Azote et produits chimiques.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.399.700.000 F

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE COGNACQ-JAY, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine 55-B 12665.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission d'août 1944).

Douzième amortissement du 15 août 1956.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 août 1944 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire au douzième amortissement prévu pour le 15 août 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1956.

Il n'existe pas d'obligations restant à rembourser sur le premier tirage au sort effectué en 1945.

Tous les amortissements suivants ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

AVIS DIVERS

Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

SIÈGE SOCIAL: 25, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 54-B 5800.

Paiement du dividende.

L'assemblée générale du 21 juin 1956 a décidé la répartition suivante: 525 F net par action ancienne de 5.000 F.

Ce dividende sera mis en payement le 25 juin 1956, contre remise ou estampillage du coupon n° 95, aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas et du Crédit du Nord, à Paris, et dans leurs succursales en France.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Raoul-Jules Cohen-Solal, né à Alger le 29 décembre 1922, demeurant à Morsang-sur-Orge (Seine-et-Oise), 7, avenue Marthe, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Solal.

M. Maurice-Hippolyte-Joseph Coqu, menuisier-ébéniste, né le 17 décembre 1892 à Marquillies (Nord), époux de Mme Léonie-Rose-Julie Testamalle, et M. Marcel-Roger Coqu, employé de bureau, né le 20 février 1920 à la Rochelle (Charente-Maritime), époux de Mme Anne-Marie Regnault, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son fils mineur Jean-Paul-Marcel Coqu, né le 30 novembre 1945 à Béthisy-Saint-Pierre (Oise), tous domiciliés et demeurant à Montataire (Oise), 139, rue Louis-Blanc, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom actuel de Coqu celui de Coque.

M. Dunand (François), demeurant 10, rue Duhamel, à Lyon (2e), agissant en qualité de détenteur de la puissance paternelle du mineur Aumaitre (Philippe), né le 22 août 1951 à Lyon (2e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ce mineur celui de Dunand.

M. David Fisch, né le 27 mai 1909 à Tarpa (Hongrie), demeurant 4, cité du Mas-Bouyol, à Limoges (Haute-Vienne), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Marie-Pierre-Hani, née le 27 février 1940 à Limoges, et Jean-Paul-Eugène, né le 6 septembre 1951 à Limoges, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Fiche.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

24 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Société de chasse Le Perdreau.** But: règlement local de la chasse et repeuplement du gibier. Siège social: mairie d'Epinonville (Meuse).

29 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des amis de la culture et du folklore polonais, section dite Le Kujawiak.** But: développer les traditions culturelles. Siège social: café du Centre, place Vaillant-Couturier, Harnes (Pas-de-Calais).

29 mai 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Société parisienne du film amateur.** But: grouper tous les amis du film amateur. Siège social: 72, rue des Martyrs, Paris.

29 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Club omnisports de la Marée.** But: pratique des sports d'équipe, particulièrement le football. Siège social: nouvelle Criée aux poissons, 33, quai de Rive Neuve, Marseille.

29 mai 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Section du Secours populaire français.** But: apporter son aide morale, matérielle et juridique en France, dans les pays coloniaux et dans le monde à toutes les personnes inquiétées, poursuivies, condamnées, frappées en raison de leurs opinions ou de leurs activités en faveur du progrès social, de la démocratie, de l'indépendance nationale et de la paix. Siège social: chez M. Abonen, 2, rue du Fossé, Montélimar.

30 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Cantine scolaire de Bernos.** But: organiser un service de repas pour les élèves de l'école communale. Siège social: école publique de Beaulac-Bernos (Gironde).

1er juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Saint-Hubert-Chasse du bassin Sud de Chambéry.** But: protection des cultures, repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: restaurant Savoyard, Challes-les-Eaux.

4 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Société agricole de cuisson et d'ensilage de pommes de terre de la région de Domaize—Tours-sur-Meymont.** But: permettre aux cultivateurs de cuire leurs pommes de terre et de les ensiler après cuisson. Siège social: mairie de Domaizé.

6 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Dieppe. **Association locale des aides familiales rurales de la région de Fontaine-le-Dun.** But: aide aux familles. Siège social: mairie de Fontaine-le-Dun.

6 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des locataires des H. L. M. de Pantin,** section des rues Méhul et de Candale. But: étude des questions intéressant le bien-être locatif et moral des locataires, organisation d'œuvres sociales. Siège social: 15, rue de Candale, Pantin.

6 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Association de défense des intérêts des utilisateurs du canal de Pierrelatte-Orange.** But: étude et défense des intérêts des utilisateurs des eaux d'irrigation fournies par la prise du Béal de la Garde Adhémar. Siège social: mairie de Pierrelatte (Drôme).

7 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des établissements thermaux du département du Jura.** But: recherche des moyens propres à assurer le développement du thermalisme dans le département. Siège social: hôtel de ville de Salins-les-Bains.

8 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité officiel des fêtes de la Londe-les-Maures.** But: organisation de toutes les fêtes. Siège social: mairie de la Londe-les-Maures (Var).

8 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association populaire familiale.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 10, rue de la Chanterie, Poitiers.

9 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des habitants de Flers-Croisure.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: lieudit La Croisure, 12, rue d'Ascq, Flers-lez-Lille.

11 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des agents du cadre supérieur des douanes.** But: assurer la liaison entre les agents du cadre supérieur des douanes et étudier les questions intéressant leur profession. Siège social: 14, rue Yves-Toudic, Paris.

11 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Pau. **Comité des fêtes de Lembeye.** But: organisation des fêtes de la commune. Siège social: mairie de Lembeye.

11 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société de charitables de la commune de Fouquereuil.** But: transport des morts. Siège social: mairie de Fouquereuil (Pas-de-Calais).

11 juin 1956 Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cercle culturel « Miguel Hernandez ».** But: développer chez les jeunes l'amour du folklore régional, national et international. Siège social: bourse du travail, 14, cours Aristide-Briand, à Bordeaux.

12 juin 1956. Déclaration à la préfecture des Landes. **Société de chasse de Pontenx-les-Forges.** But: repeuplement en gibier, destruction des nuisibles. Siège social: Pontenx-les-Forges.

12 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Dijon. **Centre de recherches économiques et sociales de la Côte-d'Or.** But: études sur le plan économique et social; diffusion de ces recherches. Siège social: 7, rue du Château, Dijon.

12 juin 1956 Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Amicale des anciens prisonniers de Saint-André et des communes limitrophes.** But: défendre et aider les anciens prisonniers de guerre. Siège social: 36, rue de Mousseaux, Saint-André.

12 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Squadra forezienne.** But: pratique du cyclotourisme et de toutes activités annexes. Siège social: café Dussud, place du Forum, Feurs (Loire).

13 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association polytechnique de Valence.** But: cours gratuits pour le développement de l'instruction de la jeunesse et des adultes (musique, danse, français, allemand, dactylographie, etc.). Siège social: 40, rue Bouffier, Valence.

13 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **La Mikael.** But: organiser des loisirs éducatifs et des œuvres de plein air en faveur des jeunes gens et des enfants de la région de Pont-l'Evêque. Siège social: 27, place de l'Eglise, Pont-l'Evêque (Calvados).

15 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **L'Alouette varadaise.** But: protection des récoltes; destruction des nuisibles; destruction modérée du gibier. Siège social: chez M. Bessonneau, au village de la Clergerie, commune de Varades.

15 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Syndicat d'initiative de Vers et des environs.** But: développement du tourisme dans la région. Siège social: mairie de Vers.

15 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Société des fêtes du quartier Saint-Gervais-Saint-Protais de Jonzac.** But: organisation de manifestations artistiques et récréatives. Siège social: 40, rue Saint-Gervais, Jonzac (Charente-Maritime).

16 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Société hippique rurale de Vouzon, Lamotte-Beuvron** dite **Cercle hippique de Sologne.** But: développer la traction hippomobile; faire renaître dans les milieux ruraux le goût de l'équitation; former des cavaliers et des conducteurs. Siège social: 7, route de Vierzon, Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des garçons.** But: organisation de loisirs. Siège social: hôtel du Dauphin, 47, place d'Allier, Moulins.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Football-Club Wasquehal.** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football association. Siège social: 118, rue Louise-Michel, Wasquehal.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des donneurs de sang bénévoles des P. T. T. de la Haute-Garonne.** But: répondre sans délai et gratuitement à tout appel lancé en faveur de fonctionnaires ou d'agents de l'administration pour fournir ainsi qu'à leur famille le sang nécessaire aux transfusions dont ils peuvent avoir besoin. Siège social: 6, rue de la Poste, Toulouse.

19 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Union amicale des sapeurs-pompiers du Calvados.** But: venir en aide aux membres de l'Union blessés ou malades en service commandé, aux membres âgés et aux veuves et orphelins en cas de décès du sapeur-pompier en service commandé. Siège social: préfecture du Calvados, Caen.

19 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Cercle artistique des coiffeurs de Besançon.** But: créer une émulation artistique et technique par des professionnels désintéressés. Siège social: chez M. Cordier, 7, rue Proudhon, Besançon.

MODIFICATIONS

2 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. Le Réveil de Champagne change de titre, qui devient **Harmonie de Champagne-sur-Seine.** Siège social: mairie de Champagne-sur-Seine.

5 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des ingénieurs et techniciens africains** transfère son siège social du 6, rue Thibaud, à Paris, au 13, rue François-Mouthon, à Paris.

12 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association internationale des constructeurs de matériel roulant** transfère son siège social du 4, avenue Hoche, au 12, rue Bixio, Paris.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union des grands infirmes de Paris et de la région parisienne** transfère son siège social du Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris, au 22, rue Drouot, Paris

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.